



**RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE
sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020
de la Ville de Sherbrooke**

**Déposé par la Commission de consultation
au conseil municipal de la Ville de Sherbrooke**

4 février 2016

Table des matières

1. MODALITÉS DE CONSULTATION.....	3
1.1 MEMBRES DE LA COMMISSION	3
1.2 PROJET DE PGMR EN CONSULTATION.....	3
1.3 SÉANCES DE CONSULTATION	3
1.4 DÉROULEMENT DES SÉANCES	4
1.5 ASSISTANCE, DÉPÔTS DE MÉMOIRES ET DROITS DE PAROLES	4
1.6 PUBLICITÉ ET COMMUNICATION.....	5
2. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	7
2.1 RÉDUCTION À LA SOURCE	7
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	7
2.2 RÉEMPLOI.....	8
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	8
2.3 ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES.....	9
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	9
2.4 SECTEUR DES INDUSTRIES, DES COMMERCE ET DES INSTITUTIONS (ICI)	9
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	10
2.5 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION (CRD).....	10
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	11
2.6 SECTEUR AGRICOLE	11
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	11
2.7 INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ).....	11
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	12
2.8 ACTIVITÉS DE SUIVI	12
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	13
2.9 AUTRES PRÉOCCUPATIONS.....	13
RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION	14
3. CONCLUSION	16

1. Modalités de consultation

Les consultations publiques relatives au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke, adopté le 21 septembre 2015 par le conseil municipal, se sont déroulées du 2 octobre au 25 novembre 2015, en conformité avec les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE, art. 53)*.

1.1 Membres de la commission

Le conseil municipal a constitué une commission formée de cinq membres représentant différents milieux :

- **Milieu politique et présidente :** M^{me} Christine Ouellet, conseillère municipale, Arrondissement de Jacques-Cartier, Ville de Sherbrooke et présidente du comité de l'environnement de la Ville de Sherbrooke;
- **Milieu des affaires :** M^{me} Louise Bourgault, vice-présidente et directrice générale, Chambre de commerce de Sherbrooke;
- **Milieu syndical :** M. Laurent Tremblay, président du syndicat local, UPA;
- **Milieu sociocommunautaire :** M. Serge Sylvain, directeur général, Défi Polyteck;
- **Groupes de protection de l'environnement :** M. Alexandre Demers, chargé de projet, Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

1.2 Projet de PGMR en consultation

Le Projet de PGMR 2016-2020 a été rendu disponible intégralement sur le site Internet de la Ville à compter du 5 octobre 2015. La version papier pouvait aussi être consultée à l'hôtel de ville, dans les bureaux d'arrondissement et dans les bibliothèques municipales.

1.3 Séances de consultation

Deux séances de consultation ont été tenues :

- Le jeudi 19 novembre 2015 à 19 heures à la salle du conseil du bureau d'arrondissement de Rock Forest – Saint-Élie – Deauville au 1000, rue du Haut-Bois Nord à Sherbrooke;

- Le mercredi 25 novembre 2015 à 19 heures à la bibliothèque Éva-Senécal, salle 4, située au 450, rue Marquette à Sherbrooke.

Une webdiffusion était prévue pour la seconde séance, mais des problèmes techniques ont empêché les participants de se connecter en direct. Toutefois, la vidéo intégrale de la séance a été rendue disponible en ligne dès le lendemain.

1.4 Déroulement des séances

L'animation des séances était confiée à une animatrice, M^{me} Lucie Hébert, consultante. La prise de notes, réalisée par deux secrétaires nommées par la commission, et l'enregistrement sonore des séances ont permis de s'assurer que tous les commentaires exprimés, les questions posées et les réponses fournies soient résumés dans les comptes rendus (annexe 1). Chacune des séances s'est déroulée comme suit :

- **Mot de bienvenue :** une conseillère municipale a adressé un mot de bienvenue aux participants et a présenté les membres de la commission et les employés municipaux concernés.
- **Présentation du projet de PGMR :** le projet de PGMR a été présenté par des employés municipaux.
- **Période d'interventions :** les participants ont adressé leurs mémoires, leurs commentaires et leurs questions, avec des droits de parole de cinq minutes. Les échanges qui ont suivi chaque intervention ont permis aux commissaires de demander des éclaircissements et aux employés municipaux de fournir des informations supplémentaires à leur présentation.
- **Mot de clôture :** la présidente de la commission a résumé les principaux thèmes abordés lors de la rencontre, rappelé les prochaines étapes et remercié les participants.

1.5 Assistance, dépôts de mémoires et droits de parole

Au total, 27 participants ont pris part aux séances publiques, six (6) mémoires ont été déposés, dont quatre (4) présentés lors d'une séance, et 18 interventions ont été réalisées (tableau 1). Dans l'ordre des interventions :

- 19 novembre :** Karine Godbout, citoyenne (intervention libre)
Joëlle Muyldermans, citoyenne (intervention libre)
- 26 novembre :** Festivals et événements verts de l'Estrie, Patrice Cordeau (mémoire)
Festival et événements verts de l'Estrie, Pierre Morency (intervention libre)
Sylvie Joubert, citoyenne (intervention libre)
Kheira Bestaoui, citoyenne (intervention libre)
Estrie-Aide, Claude Belleau et Antony Daigle (mémoire)
Pierre Morency, intervenant du milieu (intervention libre)
Englobe, Serge Loubier (mémoire)
Annick Beauregard, citoyenne (intervention libre)
Jean-Marc Laprade, citoyen (intervention libre)
Marjan Heidinga, citoyenne (intervention libre)
Serge Lemion, citoyen (intervention libre)
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, Danielle Giroux et Karine Godbout (mémoire)
Pierre Morency, intervenant du milieu (intervention libre)
Université de Sherbrooke, Patrice Cordeau (intervention libre)
François Lauzon, citoyen (intervention libre)

Tableau 1 : Statistiques sur la participation aux séances de consultation

Date	Nombre de participants			Nombre d'interventions	
	Citoyens	Organisations (Nombre d'individus)	Total	Présentation de mémoire	Interventions libres
19 novembre	5	0	5	0	2
25 novembre	13	9	22	4	9
Total	18	9	27	4	11

1.6 Publicité et communication

La stratégie de promotion mise en œuvre pour faire connaître le projet de PGMR à la population et inviter celle-ci à participer aux consultations publiques comprenait :

- **Avis et sommaire du plan :** Le 5 octobre, plus de 45 jours avant la tenue des séances de consultation, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des séances ainsi qu'un sommaire du plan (annexe 2) ont été publiés dans le quotidien *La Tribune*, conformément à l'article 53.14 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

- **Invitations ciblées :** Dans les jours précédents les séances publiques, des invitations ciblées ont été envoyées par courriel aux partenaires et organismes locaux ainsi qu'aux MRC avoisinantes.
- **Publicité :** Une publicité d'une page en couleurs présentant les grandes lignes du projet de PGMR et annonçant les consultations publiques (annexe 3) est parue dans le quotidien *La Tribune* le samedi 14 novembre 2015 et dans *Le Sherbrooke Express* le mercredi 18 novembre. Cette publicité a aussi été utilisée pour les invitations ciblées.
- **Site Internet :** Le site Internet de la Ville de Sherbrooke annonçait les consultations publiques, présentait le projet de PGMR et permettait de télécharger celui-ci en format imprimable (annexes 4). Par ailleurs, le bandeau déroulant de la page d'accueil du site présentait une image conduisant à la page du projet de PGMR.
- **Médias sociaux :** Une promotion a été réalisée sur les comptes Facebook et Twitter de la Ville.
- **Panneaux électroniques :** Les panneaux électroniques de la Ville annonçaient les séances publiques au cours des jours précédents celles-ci.
- **Capsules radio :** Une capsule radio de 30 secondes a été diffusée à 25 occasions au 107.7 FM, la radio COGECO Estrie, du 16 au 20 novembre.
- **Communication aux médias :** En plus d'une invitation adressée aux médias, deux communiqués de presse ont été émis. Un annonçait l'adoption du projet de PGMR et le second la tenue des consultations publiques, les heures et les lieux des séances.
- **Entrevues dans les médias :** D'abord, Chantal Pelchat, chef de la Division de l'environnement par intérim, a été interviewée par Martin Pelletier au 107.7 FM, la radio COGECO Estrie, à la suite du premier communiqué de presse. Ensuite, Christine Ouellet, conseillère municipale et présidente du comité de l'environnement de la Ville de Sherbrooke, a été interviewée à la radio de Radio-Canada Estrie à la suite de la parution du 2^e communiqué de presse.

2. Constats et recommandations de la Commission

En général, les participants ont accueilli favorablement le projet de PGMR. Ils ont félicité les employés de la Ville de Sherbrooke pour tous les efforts déployés à sa préparation, pour la consultation des diverses parties prenantes et pour le travail de réflexion réalisé. Néanmoins, les participants ont proposé plusieurs façons de bonifier le plan et ont émis différents commentaires et questionnements (comptes rendus, annexe 1).

À la lumière des propos et avis qui ont été formulés lors des séances de consultation et dans les six (6) mémoires déposés (annexe 5), les membres de la commission ont regroupé les principaux constats sous neuf (9) thématiques récurrentes et ont établi un total de 29 recommandations. Lorsque les recommandations visent à bonifier ou à préciser une ou des mesures parmi les 18 du projet de PGMR, celles-ci sont identifiées entre parenthèses.

2.1 Réduction à la source

Les participants ont rappelé l'importance de la réduction à la source dans la hiérarchie des 3RV. Notamment, ils ont :

- évoqué les possibilités de valorisation des surplus des restaurateurs et des commerces;
- questionné la coupe et l'entretien des espaces municipaux gazonnés ainsi que la possibilité d'instaurer des mesures règlementaires en faveur de l'herbicyclage;
- évoqué diverses considérations à intégrer à une éventuelle politique d'événements écoresponsables (ex. : éliminer les bouteilles d'eau à usage unique et les produits non recyclables ni compostables).

Recommandations de la commission

1. Supporter les initiatives permettant de diminuer le gaspillage alimentaire.
2. Renforcer la sensibilisation et les actions visant à augmenter les proportions de résidus de gazon herbicyclés, et ce afin d'en augmenter la quantité valorisée sur place et de diminuer la quantité totale de matières transportée dans les bacs bruns.
3. Intégrer la réduction à la source à la politique et aux outils d'événements écoresponsables, notamment par des consignes visant à tendre vers l'abandon des bouteilles d'eau à usage unique et des autres produits qui ne sont ni récupérables, ni compostables (R16).

2.2 Réemploi

Quelques organismes et entreprises présents estiment que le PGMR devrait accorder davantage de place au réemploi.

Aussi, les participants ont fait valoir l'importance de l'économie sociale et du secteur communautaire dans la récupération et la mise en valeur des matières.

Diverses idées ont été présentées telles que :

- l'introduction de mesures compensatoires pour les organismes et entreprises œuvrant en réemploi;
- un réseautage avec le milieu pour la recherche de nouveaux débouchés afin de gérer les surplus, c'est-à-dire les matières invendues ou trop endommagées, et ainsi éviter leur enfouissement (exemples de matières problématiques : vaisselle, vinyle, cassettes vhs, etc.);
- la réalisation d'un projet pilote de collecte et de transport des encombrants vers les organismes de réemploi;
- la mise en place d'un lieu central de conditionnement et d'entreposage d'articles usagés.

Finalement, plusieurs participants souhaitent que l'inventaire des textiles récupérés soit précisé en tenant compte du bilan des textiles usagés de tous les grands acteurs sur le territoire.

Recommandations de la commission

4. Prioriser, chaque fois que possible, le système de réemploi local afin de respecter la hiérarchie des 3RV et de conserver la richesse de ces matières premières à Sherbrooke.
5. Collaborer avec les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale du domaine du réemploi à Sherbrooke pour la mise en place des mesures du PGMR et pour favoriser la hiérarchie des 3RV.
6. Revoir le bilan des textiles recyclés et éliminés.

2.3 Événements écoresponsables

Les organismes présents ont manifesté le souhait que soient inscrites au PGMR des actions concrètes en écoresponsabilité, c'est-à-dire :

- l'élaboration d'une politique d'événements écoresponsables;
- l'intégration de clauses spécifiques d'écoresponsabilité à tous les événements subventionnés ou commandités par la Ville;
- la création de différents outils d'aide.

Recommandations de la commission

7. Instaurer une politique d'événements écoresponsables assortie d'un processus d'amélioration continue qui devra être facile d'accès et adaptable aux grands et petits événements (R16).
8. Prévoir des clauses spécifiques d'écoresponsabilité lors de l'octroi de subventions et de commandites de la Ville de Sherbrooke, obligeant les promoteurs à réaliser une ou quelques mesures prévues dans le processus (R16).

2.4 Secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI)

D'abord, de nombreux participants sont intervenus afin que soit calculé le taux de valorisation des matières organiques et totales générées par les ICI, en excluant les valeurs des boues valorisées de l'industrie Kruger, et ce, afin de faire ressortir un portrait plus fidèle pour tous les ICI du territoire, par secteur d'activité (institutions, restaurants, hôpitaux, écoles, etc).

Ensuite, les ICI participant aux consultations ont identifié la pesée des matières résiduelles comme étant le principal défi de la caractérisation des matières qu'ils génèrent et valorisent. Ils ont exprimé le souhait que la Ville planifie, dans son PGMR, de les aider à cet effet.

Par ailleurs, les organismes et citoyens présents désirent que soit présentées, clarifiées et initiées rapidement des actions qui visent à maximiser la performance des ICI en lien avec les mesures R7 (écocentre), R13 (municipalisation) et R18 (accompagnement). Les petits ICI dont les matières générées sont assimilables à celles du secteur résidentiel (ex. : entreprises de service), les écoles, l'ensemble des institutions et les commerces ont été identifiés par divers participants comme les premières clientèles à desservir.

Finalement, les institutions de la Ville de Sherbrooke ont manifesté leur intérêt commun envers l'offre d'un service municipal de collecte des matières organiques qu'ils génèrent, accessible sur base volontaire, ainsi que pour le développement d'ententes d'accès aux écocentres.

Recommandations de la commission

9. Réaliser un bilan comparatif de performance avec et sans la part attribuable aux activités de Kruger quant aux quantités valorisées, générées et enfouies.
10. Comme étape préalable à la mise en œuvre de plusieurs mesures, collaborer avec les ICI pour préciser l'inventaire des matières résiduelles qu'ils génèrent et valorisent, ainsi que pour mettre en place des systèmes de pesée.
11. Développer un projet visant à offrir la collecte des matières organiques à toutes les institutions, à commencer par les écoles publiques de niveau primaire et secondaire.
12. Évaluer les possibilités d'ententes avec les institutions qui leur permettent un accès aux écocentres.

2.5 Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)

Les participants considèrent qu'il faut mettre en place des solutions pour palier aux principaux obstacles du secteur de la CRD, dont le transport vers le centre de tri multimatières de Valoris.

De plus, les participants considèrent important une collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, ayant pour objectif de faciliter la compréhension des enjeux de part et d'autre et de préparer le terrain à d'éventuelles directives gouvernementales. Ils proposent aussi la mise en place d'actions telles l'instauration de critères pour l'autorisation de nouveaux projets immobiliers (clauses semblables à celles qui seront incluses dans les devis de la Ville).

Par ailleurs, un organisme a observé que la mesure O1, qui concerne les clauses spécifiques favorisant le bannissement de l'élimination dans les devis techniques, ne comporte qu'une cible à atteindre pour 2018. Cet organisme recommande que des cibles soient établies jusqu'en 2020 pour assurer la continuité de la progression vers 100 % plutôt que 25 %.

Finalement, il a été recommandé que le *Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec* (3R MCDQ) soit identifié comme l'un des partenaires possibles dans les mesures et actions en lien avec le secteur de la CRD.

Recommandations de la commission

13. Prévoir une ou des cibles supérieures quant à la proportion des devis techniques de la Ville qui doivent favoriser la hiérarchie des 3RV après l'atteinte de la cible de 2018 (O1).
14. Amorcer dès maintenant un cheminement d'accompagnement des acteurs de la CRD, notamment lors des nouveaux projets immobiliers.
15. Identifier le 3R MCDQ comme l'un des partenaires possibles dans les mesures en lien avec le secteur de la CRD (R18).

2.6 Secteur agricole

Dans son mémoire, le Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke recommande que la Ville de Sherbrooke mette en place une entente relative à la collecte des déchets pour les entreprises agricoles ainsi que des systèmes de collecte et de valorisation des plastiques agricoles et des contenants de pesticides et de fertilisants.

Recommandations de la commission

16. Analyser les difficultés particulières de gestion des matières résiduelles du secteur agricole (O5).
17. Évaluer les systèmes de collecte possibles pour les matières problématiques de ce secteur d'activité et chercher des débouchés pour leur valorisation (O5).

2.7 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

De façon générale, les participants ont exprimé à la fois :

- un intérêt quant au nouveau centre de tri multimatières comme complément au tri à la source pour accroître les taux de valorisation et diminuer les coûts de gestion des matières résiduelles;
- une préoccupation envers une éventuelle diminution de la participation au tri à la source.

Parmi les autres préoccupations des participants, on note :

- l'importance de former davantage les employés municipaux au bon tri et, dans le cas des employés de maintenance, à une manutention précise;
- une collaboration avec le secteur privé (visite des installations de tri, de compostage et autres);
- la promotion des notions d'écoconception;
- un accompagnement des ICI et du secteur de la CRD;
- la promotion du réemploi avec pour objectifs de favoriser la hiérarchie des 3RV, de changer la perception des gens à l'égard des matières usagées et de les inviter à adopter des principes de consommation responsable.

Recommandations de la commission

18. Prévoir et réaliser des actions d'ISÉ auprès de tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, secteur de la CRD, employés municipaux) relativement au bon tri à la source et au cheminement des matières générées à Sherbrooke.
19. Prévoir et réaliser des actions d'ISÉ lors de la mise en œuvre des diverses mesures du PGMR 2016-2020, et ce, auprès des générateurs de matières résiduelles lorsque concernés.

2.8 Activités de suivi

L'importance de la concertation, de l'implication des intervenants du milieu et de la coopération dans la mise en œuvre du PGMR a été soulignée à plusieurs reprises, et particulièrement au niveau du réemploi.

Il a aussi été suggéré de « mieux identifier les actions du précédent PGMR qui seront maintenues ou bonifiées » et de définir des indicateurs et des cibles pour chacune des 18 mesures afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.

Recommandations de la commission

20. Consulter régulièrement les partenaires relativement à la gestion des matières résiduelles afin de permettre l'identification d'actions concertées, leur mise en œuvre et leur suivi.
21. Organiser des rencontres avec des organismes du milieu pour le développement du réemploi.
22. Préciser, parmi les mesures en cours (PGMR 2004-2008), lesquelles sont récurrentes et seront poursuivies pendant la durée de mise en œuvre du PGMR 2016-2020.
23. Identifier des indicateurs et des cibles pour les mesures qui en sont dépourvues dans le projet de PGMR.

2.9 Autres préoccupations

En outre, les participants ont exprimé des considérations diverses :

- la valorisation difficile du verre, en l'absence de directives gouvernementales imminentes;
- l'ajout de types de contenant à la liste des matières consignées (représentations auprès du gouvernement);
- une augmentation à trois de la cible de trouver de nouveaux débouchés plutôt qu'un seul (I11);
- la disponibilité de données plus récentes que celles de l'inventaire de 2013;
- la haute contribution potentielle de la gestion des matières résiduelles à l'économie locale;
- une précision de la phrase « Ils (*les institutions*) n'ont pas toutes les données de leurs matières résiduelles, donc ils ne connaissaient pas le tonnage de matières générées » (projet de PGMR, page 67), et ce afin d'y indiquer les raisons de ce manque de connaissance des quantités de matières résiduelles générées par les institutions. Une formulation est proposée par la Table des partenaires institutionnels en développement durable (TPIDD) dans son mémoire.

Recommandations de la commission

24. Modifier la phrase de la page 67 du PGMR relativement à la pesée des matières générées, tel que suggéré par la TPIDD.
25. Analyser davantage les possibilités de valorisation du verre à Sherbrooke.
26. Présenter une cible plus ambitieuse quant au nombre de nouveaux débouchés pour les matières problématiques considérant que le développement de nouveaux débouchés est envisageable pour plusieurs matières.
27. Ajouter dans le PGMR les dernières statistiques disponibles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) concernant les quantités de matières résiduelles éliminées.
28. Accorder, lors de la réalisation des études prévues au PGMR, une importance à l'économie locale, et ce, afin que soit priorisé, selon la faisabilité, un traitement des matières à Sherbrooke (ou à tout le moins en région) et selon la hiérarchie des 3RV.

À ces recommandations, la commission ajoute les éléments de réflexion suivants concernant le verre, une matière qu'elle voit comme un enjeu majeur et une richesse importante.

Considérant que :

- un souci de la qualité des matières récupérées a été souligné par plusieurs intervenants;
- le verre compte parmi les contaminants les plus problématiques par son omniprésence, lorsqu'il est cassé, à travers toutes les matières récupérées;
- les participants ont exprimé le souhait de tendre vers une diminution de la contamination croisée qui se produit lorsque le tri ne parvient pas à séparer toutes les matières et qu'il reste des contaminants (ex. : fragments de verre dans le papier).
- les participants ont exprimé leur désir que les matières soient gérées sur le territoire de l'Estrie et par des entreprises régionales;
- le gouvernement évalue actuellement la possibilité d'étendre la consigne à davantage de contenants, dont les bouteilles de vin, mais des défis logistiques se posent;
- le verre récupéré par les mécanismes et les technologies de tri actuels est principalement valorisé comme matériel de recouvrement journalier au lieu d'enfouissement technique (LET);

- il existe une chaire de recherche, la *Chaire de recherche SAQ sur la valorisation du verre dans les matériaux*, à la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke qui a pour objectif de développer la valorisation du verre mixte dans le béton;
- Certains pays, essentiellement en Europe, ont implanté une méthode d'apport volontaire avec des îlots de récupération dédiés au verre;
- Éco Entreprise Québec prévoit des investissements afin d'améliorer le recyclage du verre au Québec à travers son plan *Verre l'innovation* dont le premier volet consiste à installer des équipements éprouvés de tri et de nettoyage du verre dans plusieurs centres de tri.

29. Les commissaires recommandent que soient évaluées les différentes alternatives de valorisation du verre, que ce soit par des analyses :

- a. d'intégration de verre mixte dans le béton en collaboration avec la chaire de recherche de l'Université de Sherbrooke;
- b. d'un projet de démonstration pour l'opération d'une nouvelle technologie proposée par Éco Entreprises Québec avec son nouveau plan *Verre l'innovation*;
- c. d'un projet pilote d'installation d'un ou de points centraux de collecte des bouteilles de vin.

Cette analyse et un projet qui pourrait en découler peuvent s'inscrire à la fois à travers la mesure I11 dans un contexte d'innovation et de réflexion sur la gestion du verre, ainsi que dans le cadre de la mesure O4 au niveau de la qualité des matières et de la valorisation par les acteurs locaux.

Dans tous les cas, pour s'assurer de la réussite d'un éventuel projet de valorisation du verre, ce dernier devra diminuer la contamination croisée des matières, faciliter le développement de nouveaux débouchés à valeur ajoutée pour la ville et la région, être assorti d'une campagne d'ISÉ efficace, être réalisé en partenariat avec les acteurs du milieu et être facilement accessible à la population.

3. Conclusion

En sommes, les commissaires sont satisfaits de la participation des citoyens et entreprises aux consultations publiques. L'intérêt, la compréhension des enjeux et la détermination à agir qui ont été démontrés sont porteurs d'une forte collaboration du milieu dans la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 et d'une participation élargie à l'atteinte des objectifs.

Les consultations publiques ont fait ressortir les priorités et préoccupations des différents acteurs de la gestion des matières résiduelles de Sherbrooke (citoyens, ICI et secteur de la CRD). La Ville de Sherbrooke devra tenter d'y répondre, tout en considérant les ressources disponibles.

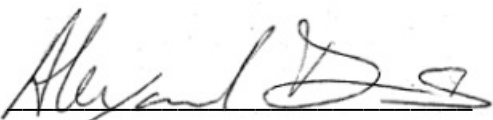
En conclusion, les principes du tri à la source et de la hiérarchie des 3RV, qui sont à la base du projet de PGMR 2016-2020, semblent partagés par l'ensemble de la population sherbrookoise. Il reste maintenant à travailler en synergie pour améliorer les pratiques, innover et se responsabiliser, et ce, afin d'assurer des retombées environnementales, sociales et économiques qui permettront de « maintenir le statut de Sherbrooke à titre de ville verte et en faire une ville innovatrice et exemplaire à l'égard de la gestion de ses matières résiduelles » (Vision stratégique, projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke, page 68).



Christine Ouellet, présidente



Louise Bourgault, commissaire



Alexandre Demers, commissaire



Serge Sylvain, commissaire



Laurent Tremblay, commissaire

ANNEXE 1

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES PUBLIQUES

Noms	Questions et commentaires	Propositions
1. Karine Godbout (citoyenne, arrondissement du Mont-Bellevue) <i>Intervention libre</i>	Mme Godbout remercie les intervenants pour la présentation et souligne la quantité d'informations intéressantes qui se retrouvent dans le document. Mme Godbout demande des précisions quant aux revenus de la gestion des matières résiduelles. Mme Godbout s'intéresse à Valoris et à son centre de tri multimatières en tant que dernier recours pour détourner un maximum de matières de l'enfouissement. Elle exprime tout de même une crainte par rapport à une éventuelle diminution du tri à la source.	1. Ajouter une section qui explique les revenus, à l'endroit où les coûts de collecte sont présentés. 2. Poursuivre les efforts d'information en lien avec le tri à la source.
2. Joëlle Muyldermans <i>Intervention libre</i>	Mme Muyldermans a rédigé le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de première génération pour la MRC de Coaticook. Elle se questionne concernant le niveau d'effort à déployer pour les industries, les commerces et les institutions (ICI) puisque les totaux de matières générées présentés sont influencés par la masse importante des boues de Kruger. Mme Muyldermans témoigne avoir démarré la récupération des matières organiques (résidus de table) dans son entreprise. Ils génèrent un petit sac par semaine (7 litres environ), soit une quantité insuffisante pour avoir recours à une collecte privée. La collecte municipale serait plus appropriée mais les ICI n'y ont pas accès. Actuellement, elle rapporte le petit sac de matières organiques chaque semaine à la maison pour le mettre dans son compost. Comme elle quitte bientôt pour un congé de maternité, elle craint que la valorisation des matières organiques ne soit pas poursuivie, comme lors de son premier congé de maternité pendant lequel leur composteur domestique avait été abandonné.	3. Ajouter au PGMR le taux de valorisation des ICI sans considérer les boues de Kruger afin d'avoir un portrait plus juste pour les autres ICI. 4. Desservir les entreprises de service avec la collecte des matières organiques municipale. 5. Jumeler des entreprises de service qui génèrent de petits volumes de matières pour rendre le service de collecte municipale accessible.

Questions d'éclaircissement

À la suite de la présentation du projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke

1. Karine Godbout (citoyenne, arrondissement du Mont-Bellevue)

Intervention libre

Est-ce qu'il y a une erreur dans le tableau 21 portant sur les coûts de collectes et de traitement? Le tableau présente un total de 7,3 M \$ alors qu'en additionnant les chiffres, on obtient plutôt un total de 10,3 M\$.

Réponse : Le chiffre sera validé.

La Ville a-t-elle évalué les possibilités en termes de biométhanisation? A-t-elle des projets en développement ou une vision concernant ces technologies, que ce soit pour les matières résiduelles en général ou plus spécifiquement pour les boues municipales?

Réponse : Nous sommes en étude de faisabilité et en réflexion par rapport aux différentes technologies existantes (biométhanisation et compostage) pour le traitement des matières organiques. Les boues, en particulier, requièrent une technologie différente que les autres matières organiques.

On constate une différence entre les chiffres présentés dans le bilan 2014 de la Ville de Sherbrooke et ceux qui se retrouvent dans le projet de PGMR 2016-2020. À quoi cette différence est-elle attribuable? Quels sont les chiffres réels?

Réponse : Pour les résidus générés par le secteur résidentiel seulement, la Ville de Sherbrooke se situe à 189 kg / personne / année, selon le dernier rapport du ministère. Or, l'inventaire du projet de PGMR a été réalisé avant la parution de ce rapport. Ainsi, les différences s'expliquent par les extrapolations faites lors de cet inventaire pour estimer les quantités de matières résiduelles, surtout pour les secteurs des industries, des commerces et des institutions (ICI) et de la construction, la rénovation et la démolition (CRD). C'est pourquoi les mesures prévues dans le PGMR visent à trouver un moyen de faire une meilleure gestion des données de ces secteurs.

Est-ce que l'objectif national de réduire à moins de 700 kg / personne / année la quantité de déchets enfouis, inclut tous les secteurs?

Réponse : Oui, il inclut tous secteurs confondus.

Quels sont les revenus de la gestion des matières résiduelles à Sherbrooke?

Réponse : D'abord, la collecte du recyclage offerte aux petits ICI est autofinancée. Ensuite, la

Ville reçoit une compensation d'Éco Entreprises Québec pour la récupération des matières recyclables. Cette compensation correspond à environ 90 % des coûts de collecte. Finalement, le ministère retourne aux municipalités une redevance annuelle pour aider à la mise en œuvre des PGMR. Jusqu'à maintenant, le montant de cette redevance était calculé en fonction de la performance du secteur résidentiel. La Ville de Sherbrooke, classée première parmi les dix plus grandes villes du Québec pour sa bonne performance au niveau résidentiel, obtient chaque année une proportion importante de l'enveloppe. Pour conserver ce même niveau de redevance, le défi est maintenant de démontrer une aussi bonne performance pour les ICI et les résidus de la CRD puisque l'évaluation de la performance inclut maintenant ces secteurs. C'est aussi l'orientation que la Ville de Sherbrooke prend avec les mesures de son projet de PGMR 2016-2020 en ciblant les secteurs des ICI et de la CRD, lesquels n'avaient pas été pris en compte dans le PGMR précédent.

Y a-t-il des villes au Québec qui sont vraiment performantes au niveau des ICI et du secteur de la CRD, et qui présenteraient des modèles applicables à Sherbrooke?

Réponse : Oui, nous sommes en contact avec ces municipalités.

Comment la Ville entend-elle intervenir auprès des citoyens pour continuer à promouvoir le tri à la source, malgré la présence du centre de tri multimatières de Valoris?

Réponse : Le tri à la source est l'option qui coûte le moins cher à une municipalité parce que chaque citoyen fait le geste de séparer les matières. Aussi, la qualité des matières triées par le centre de tri multimatières ne sera pas la même qu'avec un tri à la source.

La Ville de Sherbrooke et Valoris considèrent le tri à la source comme le fondement du PGMR 2016-2020. Beaucoup d'efforts de sensibilisation ont déjà été faits par la Ville et celle-ci ne veut pas revenir en arrière. La population a appris à trier avec les trois voies disponibles. De plus, il est prévu que les fréquences des collectes demeurent telles qu'elles sont afin d'inciter au bon tri (capacité limite du bac noir).

Par ailleurs, Valoris est le fruit d'un partenariat entre la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François dont le territoire a une densité beaucoup plus faible. Une collecte à trois voies dans la MRC du Haut-St-François pourrait être moins avantageuse financièrement, comparativement à la collecte d'un seul bac pour un tri effectué dans les installations de Valoris.

2. Joëlle Muyldermans (citoyenne)

Intervention libre

Puisque les boues de Kruger haussent beaucoup le taux de valorisation total des ICI, a-t-on une idée du taux de valorisation des ICI si on exclut ces boues?

Réponse : Le calcul a été fait mais, puisque le ministère considère que les boues de Kruger sont valorisées, elles ont été considérées comme tel dans le projet de PGMR.

Effectivement, cela change les résultats au niveau des matières organiques. Par contre, il importe de préciser que pour certaines matières, dont le papier et le carton, les ICI performant très bien. Effectivement, les résultats des ICI sans les boues de Kruger pourraient être ajoutés dans le document afin de mieux refléter les efforts à faire. Toutefois, puisque ce sont des matières valorisées selon le ministère, la Ville se doit de les considérer comme tel aussi.

Est-ce que les boues municipales et les matières résiduelles fertilisantes sont incluses dans les calculs ?

Réponse : Oui, elles sont considérées comme valorisées parce qu'elles ne vont pas à l'enfouissement.

Est-ce qu'il y a des mesures qui prévoient la collecte des matières organiques des petites entreprises? En ce moment, la valorisation de cette matière dépend de la détermination des employés à rapporter leurs matières personnelles dans le bac brun de la maison.

Réponse : Oui, cela fait partie de ce qui est visé par la mesure portant sur la municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD. Puisqu'on ne connaît pas les quantités qui sont générées, il est difficile de savoir si la Ville a la capacité d'offrir une telle collecte et sous quelle forme se fera la récupération de cette matière.

Un projet pilote est en cours avec certains restaurants dans le centre-ville, pour évaluer les quantités qui sont générées, la qualité des matières et le taux de participation. Une réflexion doit être faite quant au modèle applicable, avec des considérations différentes du secteur résidentiel. Des efforts seront déployés là où des volumes importants sont générés (comme les restaurants et les épiceries). Ensuite, on pourra évaluer la possibilité d'étendre la collecte résidentielle aux petites entreprises, si ces dernières produisent des matières similaires aux matières domestiques, comme c'est le cas pour le recyclage.

Noms	Questions et commentaires	Propositions
Patrice Cordeau (Co-fondateur et vice-président de FEVE) <i>Mémoire</i>	Mme Christine Ouellet, administratrice de FEVE, déclare son intérêt pour l'organisme et se retire des discussions. M. Cordeau se présente comme coordonnateur au développement durable à l'Université de Sherbrooke, ancien directeur du développement durable des Jeux de Canada (Sherbrooke 2013) et co-fondateur vice-président de FEVE. Il présente l'organisme à but non lucratif Festival et événements verts de l'Estrie (FEVE) et le bilan de ses opérations. Il précise que les nombreux équipements disponibles sont un legs des Jeux du Canada 2013. M. Cordeau expose les considérations qui sont à la base des recommandations de l'organisme : - Dans le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), l'emphase est mis sur les 3RV et le tri à la source; - La disponibilité et l'attractivité pour les commerces de la collecte à une voie (centre de tri multimatières de Valoris) sera un défi pour les organismes; - Une mauvaise gestion des matières résiduelles peut occasionner un problème d'image; - Le gouvernement a déjà mis en place des balises pour que des organismes comme FEVE réalisent des événements écoresponsables. Pourquoi ne pas mieux intégrer le volet écoresponsable dans le PGMR (en lien avec les mesures O4 et R16) : structurer l'écoresponsabilité, mettre des balises et donner des outils aux organismes (politiques, directives, guides, consignes, règlements)?	1. Inscrire au PGMR des actions concrètes en écoresponsabilité tel que : - une politique d'événements éco-responsable; - des clauses spécifiques d'écoresponsabilité à tous les événements subventionnés ou commandités par la Ville; - des outils.

Pierre Morency (membre co-fondateur de FEVE et intervenant du milieu) <i>Intervention libre</i>	M. Morency exprime ses remerciements pour le projet de PGMR dont les projets lui semblent très intéressants. Il fait part que l'Association touristique des Cantons-de-l'Est va inscrire dans son produit touristique estrien que Sherbrooke offre dorénavant des événements écoresponsables. M. Morency avance qu'à la base de la réduction à la source se trouvent les politiques d'achat pour l'ensemble des opérations d'une ville ou d'une entreprise et, dans le cas des industries, l'écoconception. Par ailleurs, dans l'inventaire effectué, les boues de Kruger diluent les volumes de matières organiques générées par les autres ICI. Avec les boues de Kruger, on dépasse les objectifs nationaux, mais qu'en est-il si on retire ces boues de l'analyse? Somme toute, il est en accord avec la Ville, la faiblesse en gestion des matières résiduelles présentement se situe au niveau des matières résiduelles organiques des ICI. Finalement, M. Morency avoue avoir montré de la réticence envers les mégas technologies mais, selon lui, la recherche démontre de plus en plus qu'il est possible de pousser extrêmement loin les résultats. Par contre, M. Morency estime que les changements de comportement sont une question d'éducation, de sensibilisation et de participation.	2. Promouvoir les notions d'écoconception et offrir un support aux entreprises pour que leurs produits soient minimalement récupérables, recyclables, ou composables. - Ex. : feuillets d'information et de sensibilisation, groupes de travail, mandats externes, incitation des membres de la Chambre de commerce à développer des concepts et des maillages, etc. 3. Appliquer la Politique canadienne sur l'emballage¹ 4. Effectuer une analyse par secteur (institutions, restaurants, hôpitaux, écoles) pour connaître les volumes enfouis et faire ressortir l'effort véritable à faire au niveau des différents types d'ICI. 5. Investir dans la vulgarisation de l'information à la hauteur des nouvelles technologies et impliquer les citoyens.
--	---	--

¹ Termes utilisés par M. Morency qui faisait probablement référence à la Stratégie pancanadienne pour l'emballage écologique (2009).

Sylvie Joubert (citoyenne) <i>Intervention libre</i>	Mme Joubert travaille en francisation au Cégep de Sherbrooke et au bureau de tourisme de Sherbrooke. Mme Joubert souligne l'importance du tri à la source, en lien avec le fonctionnement du Centre de tri et la qualité des conditions de travail des employés. De plus, elle a constaté que les employés municipaux au bureau touristique mélangent les matières dans les différents bacs de collecte. D'autre part, Mme Joubert a une préoccupation concernant le verre. Elle trouve désolant de voir cette matière non valorisée dans l'attente de directives gouvernementales. Finalement, Mme Joubert fait référence aux centres d'achats, où il n'y a pas de contenant pour recycler et qui lui semblent être des grands générateurs en raison de leur nombre élevé d'utilisateurs.	6. Continuer à sensibiliser les citoyens au bon tri. 7. Former les employés municipaux au bon tri. 8. Aller au devant du gouvernement et trouver de nouvelles façons de recycler le verre. 9. Instaurer la récupération des matières recyclables et peut-être des matières organiques dans les centres d'achat.
Claude Belleau et Antony Daigle (Estrie-Aide, en concertation avec Défi Poly-Teck et Moisson Estrie) <i>Mémoire</i>	M. Serge Sylvain déclare son intérêt pour l'entreprise Défi Poly-Teck et se retire de la discussion. M. Belleau présente l'entreprise d'économie sociale Estrie-Aide. Il salue tous les efforts déployés pour la préparation du projet de PGMR. M. Belleau se questionne relativement aux redevances et exprime une inquiétude quant à la place du réemploi dans le projet de PGMR, bien que celui-ci mette l'accent sur les 3RV. Le fait que le volume des matières réemployées soit peu mesuré a pour effet d'amoindrir l'impact des organismes de réemploi dans la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles. Il souligne les succès de la Ville de Sherbrooke en gestion des matières résiduelles. M. Belleau rappelle que plusieurs actions avaient été proposées dans le PGMR 2004-2008 pour répondre aux problématiques auxquelles les acteurs du réemploi sont confrontés. Certaines ont été reportées ou abandonnées. Il serait intéressant de les relancer. L'essentiel des recommandations visent à bonifier les orientations du PGMR en termes de réemploi. M. Belleau fait référence aux lignes directrices du gouvernement qui accordent une importance très grande à la réduction à la source et au réemploi de même qu'aux impacts environnementaux des mesures qui y sont associées. De plus, il	10. Tenir compte davantage du volet du réemploi dans le PGMR, notamment en intégrant ce dernier dans les mesures déjà identifiées. - Mesurer les quantités de matières réemployées (ex. : les données semblent incomplètes pour le textile dans le projet de PGMR, tableau 29). 11. Initier un dialogue ou des rencontres annuelles avec les acteurs du réemploi. 12. Collaborer à la recherche de solutions et de débouchés pour aider à gérer les matières invendues ou trop endommagées : - réseautage dans le milieu; - collaboration avec Valoris et le Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR). 13. Lancer un projet pilote pour la collecte des encombrants (ex : Ville de Coaticook):

	soutient que les organismes de réemploi vivent des problématiques concernant les dépôts sauvages en raison de leur localisation (centre-ville). Cette observation peut, selon lui, contribuer à orienter le développement des actions liées au réemploi. M. Daigle présente les recommandations d'Estrie Aide concernant le réemploi, lequel peut, selon cet organisme, à la fois constituer des actions propres et être intégré dans plusieurs mesures du projet de PGMR.	- Objectif : favoriser le réemploi et la valorisation plutôt que l'enfouissement. 14. Faire la promotion du réemploi et des entreprises qui y œuvrent par l'information et la sensibilisation : - changer la perception des gens à l'égard des produits usagés et les inviter à adopter des principes de consommation responsable. 15. Collaborer à la mise en place d'un lieu central de conditionnement et d'entreposage d'articles usagés voués au réemploi : - de type ressourcerie; - qui pourrait être privé. 16. Rendre un accès libre aux services de collectes des matières résiduelles recyclables, organiques et déchets : - libre accès à la collecte municipale des matières résiduelles; - compensation financière pour la location de conteneurs privés. 17. Transmettre au gouvernement une demande pour renforcer le volet du réemploi dans les prochaines étapes de l'approche de valorisation par la responsabilité élargie des producteurs (REP) : - afin d'éviter que le recyclage et le démantèlement l'emporte sur le réemploi; - si la REP fait changer les modèles d'affaires des entreprises du réemploi, cela implique aussi des migrations d'emploi à l'extérieur de la région.
--	---	--

Pierre Morency (intervenant du milieu) <i>Intervention libre</i>	M. Morency émet un commentaire à l'effet qu'il serait intéressant que soit évalué le coût du réemploi effectué par les entreprises sociocommunautaires et d'économie sociale et de le comparer au coût d'enfouissement de ces mêmes matières. De plus, un système de redevances de la Ville vers ces entreprises pourrait être créé pour soutenir et valoriser ce travail.	18. Quantifier la valeur du réemploi et compenser les entreprises et organismes du milieu.
Serge Loubier (directeur principal des ventes, gestion des matières résiduelles Englobe) <i>Mémoire</i>	M. Loubier présente l'entreprise Englobe, mandatée par la Ville de Sherbrooke pour le compostage des matières organiques récupérées en milieu résidentiel (bacs bruns). Il félicite l'équipe de travail du projet de PGMR. Il souligne aussi que Sherbrooke est un exemple cité dans la province pour la gestion des matières résiduelles. Englobe appuie l'idée de faire la promotion des organismes et des entreprises qui traitent les matières résiduelles. M. Loubier exprime la préoccupation de son entreprise envers une éventuelle diminution de la qualité des matières dédiées au compostage (intrants) laquelle est bonne, mais pas parfaite. Selon lui, les mesures coercitives prévues pour répondre aux exigences du bannissement des matières organiques des lieux d'enfouissement engendreront moins de gains que les efforts d'information, de sensibilisation et d'éducation. Il affirme être en accord avec le centre de tri multimatières de Valoris, mais convient qu'il faut conscientiser les gens aux impacts de leurs gestes en insistant sur le tri à la source.	19. Répondre aux préoccupations identifiées par les ICI dans le PGMR en collaboration avec l'entreprise privée. - Créer un répertoire ou un outil qui présente toutes les étapes d'une gestion adéquate des matières résiduelles des ICI (tri, collecte, valorisation); - Analyser ce qui est déjà en place avec le secteur privé quant à la gestion des matières résiduelles des ICI avant de penser à créer de nouvelles structures ou à mettre sur pied de nouveaux projets. 20. Appuyer la mise en œuvre des mesures du PGMR par de la sensibilisation et des communications : - Impliquer le secteur privé dans la sensibilisation et les communications; - Utiliser le site de compostage de Bury comme vitrine de démonstration d'une saine gestion des matières résiduelles (démontrer le lien entre les efforts consentis lors du tri et les résultats au niveau des produits du traitement).
Annick Beauregard (citoyenne) <i>Intervention libre</i>	Basée sur une observation faite en Alberta, Mme Beauregard suggère d'étendre la consigne aux contenants de jus, de lait, etc., pour augmenter la participation à la récupération par les citoyens et les ICI.	21. Demander au gouvernement d'ajouter des types de contenant à la liste des matières consignées.

Danielle Giroux (directrice générale par intérim du CREE) et Karine Godbout (administratrice du CREE) Mémoire	Mme Giroux présente le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) et son mandat. Elle salue la démarche et reconnaît le travail colossal effectué. Mme Giroux rappelle l'importance de la concertation entre les différents acteurs locaux de la gestion des matières résiduelles pour la mise en œuvre des mesures du PGMR 2016-2020. Elle réitère l'offre du CREE d'être présent dans cette démarche. Mme Godbout présente quelques-unes des 23 recommandations. Elle débute avec les mesures de réduction qui, selon le CREE, sont de première importance, difficiles à réaliser et peu présentes dans le projet de PGMR. Ensuite, Mme Godbout présente des recommandations associées au réemploi, lequel est considéré aussi comme plutôt absent dans le projet de PGMR. Finalement, des recommandations sont présentées pour les secteurs des ICI et de la CRD ainsi que relativement aux 18 mesures proposées par la Ville.	Intégrer des mesures spécifiques de réduction 22. <i>Valoriser la création d'un mouvement de distribution des aliments « dits périmés » ou de surplus générés par les restaurateurs et les commerces d'alimentation.</i> 23. <i>Rendre l'herbicyclage obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke.</i> 24. <i>Évaluer la pertinence d'effectuer la coupe et l'entretien des divers espaces gazonnés.</i> 25. <i>Faire de la réduction à la source la pierre angulaire du guide de bonnes pratiques d'événements écoresponsables destiné aux événements qui se produiront sur des espaces appartenant à la Ville de Sherbrooke et en assurer le suivi.</i> 26. <i>Tendre vers l'élimination des bouteilles d'eau à usage unique lors des événements publics sur des espaces appartenant à la Ville de Sherbrooke ou, à défaut, d'en maximiser la récupération.</i> 27. <i>Tendre vers l'élimination des produits qui ne sont ni compostables, ni récupérables lorsque des alternatives sont disponibles lors de la tenue d'événements se produisant sur les espaces publics de la Ville.</i> Réemploi 28. <i>Mettre en place un espace au sein des écocentres permettant aux citoyens d'y déposer des articles encore en bon état et fonctionnels, et de mettre parallèlement en place une ressourcerie ouverte au public</i>
---	--	---

		<i>permettant d'y récupérer les articles.</i> - Sous-action de la mesure R15 29. <i>Justifier, dans le PGMR, pourquoi la Ville ne valorise plus les abrasifs récupérés lors du balayage de rue ou voir à rectifier le bilan s'il s'agit d'une erreur.</i> 30. <i>Trouver une nouvelle manière de valoriser les 5 000 tonnes d'abrasifs récupérés.</i> 31. <i>Réviser le bilan sur la récupération du textile en tenant compte des autres grands acteurs du textile de seconde main sur le territoire.</i> 32. <i>Mieux identifier les actions du précédent PGMR qui seront maintenues ou bonifiées.</i> Performance du secteur des ICI 33. <i>Faire une contre-vérification du bilan des ICI afin de s'assurer de la justesse du portrait présenté.</i> 34. <i>Présenter et clarifier les actions qui permettront le plus tôt possible d'initier et de maximiser la performance des ICI, en particulier en ce qui concerne la partie commerciale des ICI.</i> - Sous-actions des mesures R13 et R18. 35. <i>Réaliser un bilan comparatif de performance avec et sans la part attribuable aux activités de Kruger.</i> Performance du secteur de la CRD 36. <i>Augmenter de façon progressive la cible de la mesure O1 entre 2018 et 2020.</i> 37. <i>Établir, en collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, des mesures</i>
--	--	--

		destinées aux nouveaux projets immobiliers afin de contribuer à l'amélioration des performances de la CRD. - À travers les mesures R15 et R17 - Ex. : critères pour l'autorisation de nouveaux projets immobiliers 38. Identifier le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3RMCDQ) comme l'un des partenaires possibles dans les mesures et actions en lien avec le secteur de la CRD. Mesures 39. Définir des indicateurs et des cibles cohérentes avec chaque mesure identifiée à l'annexe 13 afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre. - Cibles et indicateurs manquants pour les mesures : O4, O7, I8, R13-R14, R15, R17 et R18. 40. Ajouter une cible ainsi qu'un indicateur approprié permettant de caractériser la matière générée par le secteur agricole sherbrookoïse (mesure O5). - Évaluer d'autres avenues pour la récupération des plastiques agricoles (modèles MRC avoisinantes, Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle de l'Estrie, S.M. 2012 (pour le CREE). 41. Modifier l'horaire des écocentres afin qu'ils soient ouverts plus tardivement à certains jours et qu'au moins un des deux écocentres soit ouvert à chaque jour de la semaine.
--	--	---

		42. Rapprocher les services offerts par le centre de transfert des lieux fréquentés par les citoyens, les écocentres, en diversifier le mode de paiement. 43. Renforcer les efforts de sensibilisation auprès de la population et des citoyens corporatifs en leur rappelant clairement que le tri à la source est un élément essentiel afin de maintenir un prix de gestion des matières résiduelles bas, d'en améliorer la performance et d'assurer une qualité supérieure des matières triées en dernier recours par Valoris. - À travers la mesure R18 - Constat : faible taux de récupération du plastique et du métal, etc. 44. Mettre sur pied une table de concertation sur les matières résiduelles réunissant les acteurs de divers secteurs d'activités de la Ville Sherbrooke afin de permettre l'identification d'actions concertées, leur mise en œuvre et leur suivi.
Pierre Morency (intervenant du milieu) <i>Intervention libre</i>	M. Morency revient sur l'importance, en termes de justesse, d'isoler les données de Kruger dans une colonne à part. Il estime que c'est essentiel pour avoir une véritable image et bien cibler l'effort à faire au niveau des ICI.	45. Isoler les données de Kruger dans la présentation des estimations des quantités de matières résiduelles générées, valorisées et enfouies.
Patrice Cordeau (coordonnateur au développement durable à l'Université de Sherbrooke) <i>Intervention libre</i>	M. Cordeau remercie la Ville pour la démarche de consultation auprès des institutions, via la Table des partenaires institutionnels en développement durable, et applaudit la volonté d'offrir plus de services municipaux aux ICI. M. Cordeau démontre une préoccupation quant à l'économie locale. Il soutient que beaucoup d'efforts sont déployés à l'Université pour conserver les matières à Sherbrooke afin que la valeur ajoutée demeure en région (ex. : matériel informatique et électronique). Il invite les autres institutions à agir en ce sens également. Le grand défi par rapport aux données pour les institutions, et	

	probablement pour les commerces et les industries aussi, c'est la pesée. L'Université de Sherbrooke, attestée niveau 3 du programme <i>ICI ON RECYCLE!</i> de RECYC-QUÉBEC, a l'obligation de faire un bilan et donc de réaliser une caractérisation de ses matières résiduelles en poids. L'Université de Sherbrooke est une des seules ICI à réaliser un tel bilan, les autres n'ayant pas les moyens d'acquérir une balance ou d'effectuer autrement des mesures précises. M. Cordeau souligne que la Ville travaille très fort avec ses consultants pour trouver les bonnes données, mais que le contexte est plutôt favorable aux estimations.	
--	--	--

Questions d'éclaircissement

À la suite de la présentation du projet de PGMR 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke

Kheira Bestaoui (citoyenne)

Qu'est-ce que la Ville envisage d'ici la mise à la disposition d'un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD (2020) afin d'aider ces derniers à atteindre les objectifs fixés?

Dans le cas où les projets de faisabilité d'un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD, ainsi que pour la municipalisation ne seraient pas concluants, quelles sont les autres avenues envisagées?

Est-ce qu'un système d'incitatifs financiers, selon le principe des redevances pour la performance d'une municipalité, pourrait être développé pour les entreprises?

Réponse : Effectivement, il y a beaucoup d'études de faisabilité dans le projet de PGMR. C'est un immense défi pour une municipalité d'avoir à prendre en charge des secteurs comme ceux des ICI et de la CRD. Les actions du projet de PGMR sont davantage de l'ordre de la planification, et ce, pour recueillir les données exactes, l'inventaire étant actuellement basé sur des estimés.

Ces études sont commencées, notamment avec un projet pilote de collecte des matières résiduelles organiques avec quelques restaurants du centre-ville. Ce sont ces petites actions qui, mises ensemble, permettront de valoriser toutes les matières. Le travail d'étude a aussi été amorcé par la consultation des intervenants impliqués.

Concernant la disponibilité un écocentre dédié aux ICI et au secteur de la CRD avant 2020, ce n'est pas impossible. Elle est fonction de la demande, de l'évaluation des coûts et de la réalisation d'une étude de faisabilité (transport, espace, etc.) sur l'utilisation des écocentres actuels.

Jean-Marc Laprade (citoyen)

Puisque les sacs utilisés dans les contenants de recyclage dans les parcs et au Carrefour de l'Estrie sont noirs, est-ce que les matières qui y sont déposées sont effectivement recyclées?

Au terminus d'autobus, qu'advient-il des piles usées déposées dans le bac blanc? Considérant que ce dernier est ouvert et qu'il y a un bac à déchets contigu, le geste de l'enfouissement est-il facilité?

Réponse : Pour le Carrefour de l'Estrie, la Ville ne peut pas répondre.

Pour les parcs, la Ville a constaté que le choix des contenants peut causer problème. Dans certains cas, il a conduit des employés à prendre des décisions inopportunes, et ce malgré la formation spécifique reçue. Cette situation a été corrigée puisque la Ville s'assure maintenant que des sacs transparents recyclables soient utilisés et se rendent bien aux installations de tri.

De plus, les corrections apportées sont considérées temporaires et le système en place n'est pas parfait. La Ville s'affaire maintenant à améliorer la collecte au niveau des espaces publics pour faciliter le travail des employés et maximiser l'accès aux citoyens. D'ailleurs, former les employés est une sous-action des mesures du projet de PGMR. La Ville va déjà plus loin puisqu'elle a regroupé tous les intervenants municipaux impliqués (environnement, urbanisme, conception, etc.) pour développer, en

concertation, de nouvelles façons de collecter les matières recyclables dans les parcs. En outre, un inventaire des installations de récupération dans les aires publiques est en cours et donnera lieu à une représentation cartographique géoréférencée.

Marjan Heidinga (citoyenne, ancienne membre d'un comité environnement d'une école primaire et enseignante responsable d'un comité environnement d'une école secondaire)

Pourquoi ne fait-on pas de collecte de résidus organiques dans les écoles? Doit-on continuer à mobiliser les parties prenantes en ce sens? Peut-on espérer qu'une telle collecte sera réalisée avant 2020?

Réponse : La collecte des matières organiques dans les écoles fait partie des prochaines actions de la Ville. Les démarches incluent des ententes avec la commission scolaire. Il faut aussi trouver des façons de partager la facture pour éviter que la totalité des frais engendrés par une telle collecte incombent à la municipalité. Jusqu'à maintenant, beaucoup d'actions ont été réalisées pour le secteur résidentiel. C'est maintenant le moment de collaborer avec les institutions. On espère que la collecte des matières organiques pourra s'effectuer dans les écoles rapidement.

Serge Lemion (citoyen)

Selon des informations retenues à la suite d'une visite au centre de tri, la plus grande proportion de verre dans le bac de recyclage est constituée de bouteilles de vin et de spiritueux. Étant donné qu'à l'étape du tri, ce verre se brise et qu'il est contaminé, il doit être enfoui. Est-ce la problématique évoquée pendant la présentation? Et que fait-on pour y remédier à Sherbrooke?

Réponse : Effectivement, le verre cassé devient un contaminant. Au centre de tri, le verre est concassé et transporté au lieu d'enfouissement situé à Bury, mais il est utilisé comme recouvrement journalier, ce qui est considéré comme de la valorisation. Certes, ce n'est pas l'idéal. C'est pourquoi le projet de PGMR comporte une mesure qui vise à travailler avec le Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR) pour développer des nouveaux débouchés pour tous ces matériaux. On a déjà utilisé du verre récupéré pour construire des infrastructures routières à l'écocentre Rose-Cohen.

Pourquoi ne pas consigner ces contenants (exemple de l'Opération Verre-Vert)?

Réponse : Le réemploi, donc la consigne, est toujours la meilleure option. Par contre, la Ville doit aussi trouver des nouveaux débouchés pour les autres contenants en verre qui ne sont pas des bouteilles de vin. Fait rassurant, l'entreprise privée démontre de l'intérêt en ce sens. La meilleure solution à Sherbrooke est actuellement le bac de récupération.

Karine Godbout (Conseil régional de l'environnement de l'Estrie)

Selon les informations contenues dans le projet de PGMR, seul *Récupex* a été consulté pour l'évaluation des quantités de textile réemployées et éliminées. Pourquoi? Aussi, le nombre d'ICI consultés pour l'inventaire semble inférieur au nombre d'ICI présents sur le territoire. Pourquoi?

Réponse : L'inventaire contenu dans le projet de PGMR a débuté en septembre 2014, en même temps que la démarche de préparation du projet de PGMR, alors que les données réelles ont été

fournies par le ministère en janvier 2015. Il s'agit donc de données estimées. En ce qui concerne du textile, la Ville pourra probablement apporter les corrections. En ce qui a trait aux autres secteurs, une section contenant les données réelles du ministère sera ajoutée. Par ailleurs, la liste des organismes et entreprises à appeler a été fournie au consultant qui a réalisé l'inventaire. La Ville effectuera tout de même une validation de la méthodologie appliquée.

Patrice Cordeau (coordonnateur au développement durable à l'Université de Sherbrooke)

L'Université de Sherbrooke insère dans ses devis d'appel d'offres auprès du secteur privé une obligation de mise en valeur de 80 % des résidus de CRD. En général, un tel contrôle n'est pas exercé par les institutions et les résidus de la CRD issus des travaux effectués par le secteur privé se retrouvent souvent à l'enfouissement. La chaîne de tri de Valoris paraissait être une garantie de valorisation pour tous les résidus de la CRD. Or, le projet de PGMR 2016-2020 ne laisse pas entrevoir cette réalité. Qu'est-il prévu pour la valorisation des CRD issus du secteur institutionnel?

Réponse : Les consultations auprès des entreprises du secteur de la CRD ont démontré que le transport des résidus vers le centre de tri multimatières de Valoris constituait un obstacle. Le défi pour la valorisation des résidus de CRD est donc l'offre d'un service de proximité. La mesure qui propose une étude de faisabilité en vue de construire un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD constitue une réponse en ce sens.

Puisque, actuellement, la matière est transportée à l'enfouissement, sur le site de Valoris, ne serait-ce pas une solution d'implanter un centre de transbordement pour les résidus de la CRD à Sherbrooke?

Réponse : Effectivement. Cette solution est même envisageable à court terme en partenariat avec Valoris.

François Lauzon (citoyen)

Sur le terrain du centre de tri, où sont entassées les matières avant leur transport vers un fournisseur de traitement, il n'y a ni de dalle de béton, ni clôture, ni toit. Existe-il un risque de migration du lixiviat et de contamination du boisé adjacent.

Réponse : La préoccupation sera transmise à Récup Estrie.

ANNEXE 2

AVIS ET SOMMAIRE DU PLAN

Avis public

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2016-2020 DE LA VILLE DE SHERBROOKE

AVIS est donné par la soussignée, Mme Caroline Gravel, que deux assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke, adopté le 21 septembre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

1^{re} assemblée :

19 novembre 2015

19 heures

Salle du conseil du bureau d'arrondissement de Rock Forest-Saint-Élie-Deauville
1 000, rue du Haut-Bois Nord, Sherbrooke

2^e assemblée :

25 novembre 2015

19 heures

Bibliothèque Éva-Senécal, salle 4
450, rue Marquette, Sherbrooke

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunitaire et des groupes de la protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du Projet de PGMR 2016-2020 et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique, les acheminer à l'hôtel de ville de la Ville de Sherbrooke au 191, rue du Palais, Sherbrooke (Québec) J1H 5H9 ou les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante : environnement@ville.sherbrooke.qc.ca. La date limite pour soumettre un mémoire est le 25 novembre 2015.

Le Projet de PGMR 2016-2020 peut être consulté à compter du 5 octobre à l'hôtel de Ville, dans les bureaux d'arrondissement et dans les bibliothèques municipales durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la Ville à sherbrooke.ca/pgmr. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Mme Marie-Andrée Charron, agente de projets en environnement, au 819 823-8000, poste 6352 ou à marie-andree.charron@ville.sherbrooke.qc.ca.

DONNÉ ET SIGNÉ À SHERBROOKE, ce 2 octobre 2015.



SOMMAIRE DU PROJET DE PGMR 2016-2020

En 2004, la Ville de Sherbrooke adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) encadré par la Loi sur la qualité de l'Environnement. Selon l'article 53.23 de cette loi, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

La Ville de Sherbrooke a donc adopté, le 2 septembre 2014, une résolution confirmant son intention d'amorcer la révision de son PGMR et enclenchant ainsi le processus d'adoption du Projet de PGMR. Le 21 septembre 2015, la Ville de Sherbrooke a adopté le Projet de PGMR 2016-2020 qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la municipalité et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles, soit le secteur résidentiel, le secteur des industries, des commerces et des institutions (ICI) et le secteur de la rénovation, de la construction et de la démolition (CRD). Il doit mener à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le Gouvernement du Québec.

Le contenu du Projet de PGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'Environnement, et est cohérent avec les orientations et les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur. Le document renferme les points suivants :

- Une description du territoire de planification.
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire incluant les ententes inter municipales et la réglementation en vigueur.
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles, de même que des installations de récupération, de valorisation et d'élimination présentes sur le territoire.
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire par les trois secteurs (résidentiel, ICI et CRD) basé sur les données 2013.
- Un diagnostic territorial ainsi qu'un énoncé de la vision stratégique, des orientations et des objectifs ciblés.
- Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés.
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.
- Un système de surveillance et de suivi.

Au cours des dix dernières années, la Ville de Sherbrooke s'est dotée de plusieurs collectes résidentielles et de nombreuses infrastructures de tri et de traitement dont certaines sont partagées avec des municipalités partenaires (écocentres, centre de tri des matières recyclables Récup-Estrie, centre de tri Valoris, etc.). Toutes les matières résiduelles destinées à l'enfouissement sont dirigées vers le lieu d'enfouissement technique de Bury, propriété d'une régie intermunicipale détenue par la Ville de Sherbrooke et la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François. De plus, le territoire compte près d'une centaine d'organismes et d'entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Selon l'inventaire réalisé en 2013 sur le territoire de la ville de Sherbrooke, quelques 393 900 tonnes de matières résiduelles ont été générées par le secteur municipal (24 %), par le secteur des ICI (45 %), ainsi que par le secteur de la CRD (31 %). Pour les résidus du secteur municipal seulement, le taux de récupération s'élève à 65 %. Ce pourcentage augmente à 78 % pour tous les secteurs confondus.

Cette bonne performance fait en sorte que les objectifs nationaux ciblés pour 2020 sont pratiquement déjà tous atteints pour la Ville de Sherbrooke. Néanmoins, de nouveaux objectifs plus ambitieux ont été fixés et un plan d'action comprenant 18 mesures a été élaboré pour les atteindre. Ces mesures s'appuient prioritairement sur les principes du tri à la source et de la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation). La Ville compte également sur le nouveau centre de tri multimatières Valoris pour dépasser ces objectifs et concrétiser le bannissement de certaines matières de l'enfouissement.

Les 18 mesures répondent aux orientations spécifiques suivantes :

- Bonifier et encadrer les pratiques internes.
- Respecter la hiérarchie des 3RV.
- Maximiser les services des écocentres.
- Miser sur le développement de nouvelles technologies.
- Travailler en partenariat avec les institutions.
- Évaluer les options pour mieux gérer les matières résiduelles générées sur le territoire.
- Informer, sensibiliser et éduquer à la hiérarchie des 3RV.
- Soutenir les entreprises et promouvoir les bonnes pratiques.

Le PGMR inclut notamment des mesures visant à obtenir davantage d'information sur le secteur des ICI et celui de la CRD, ce qui permettra à la Ville de Sherbrooke de se positionner plus formellement face à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des trois secteurs dans le cadre du PGMR suivant. Enfin, au cours des prochaines années, un bilan régulier sera rendu public afin de vérifier l'évolution de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020.

ANNEXE 3

PUBLICITÉ

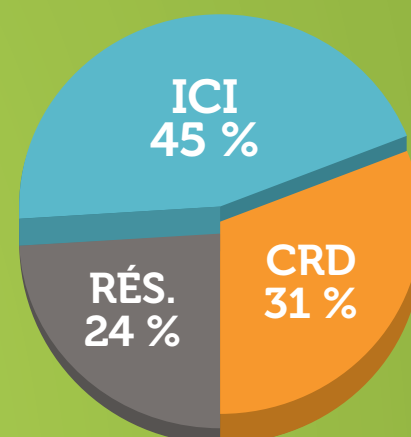


PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) 2016-2020

DÉCOUVREZ CE PROJET AMBITIEUX POUR SHERBROOKE ET L'ENVIRONNEMENT!

En conformité avec les exigences de la Politique de gestion des matières résiduelles, le PGMR 2016-2020 doit désormais prendre en compte, en plus du secteur résidentiel (**RÉS.**), celui des industries, des commerces et des institutions (**ICI**) de même que celui de la construction, de la rénovation et de la démolition (**CRD**).

La Ville de Sherbrooke s'est classée **1^{re}** parmi les 10 plus grandes villes du Québec pour avoir enfoui le moins de matières résiduelles résidentielles!



Répartition des quantités de matières résiduelles produites à Sherbrooke.

CONTINUONS À FAIRE NOTRE PART!

OBJECTIF 2020 :

réduire la quantité moyenne de déchets produits par personne dans une année, tous secteurs confondus.

544 kg



2013



2020

450 kg

18 mesures retenues, dont :

- Réviser la gestion des matières résiduelles dans les parcs, les lieux publics et les événements.
- Bannir de l'enfouissement le papier, le carton, le bois et la matière organique, et en informer les citoyens et les entreprises.
- Étudier diverses façons d'intégrer les matières résiduelles des entreprises et des institutions à la gestion municipale.
- Évaluer la possibilité de construire un écocentre réservé aux entrepreneurs et aux commerces.
- Développer des ententes avec les institutions concernant divers services municipaux de collecte (ex. accès aux écocentres, projet-pilote de collecte des matières organiques dans les écoles, etc.).

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Pour en savoir plus et vous exprimer concernant le PGMR 2016-2020, deux assemblées de consultation publique auront lieu :

19 NOVEMBRE 2015, 19 h

Bureau d'arrondissement
de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville

1000, rue du Haut-Bois Nord, Sherbrooke

25 NOVEMBRE 2015, 19 h

Bibliothèque municipale Éva-Senécal,
salle 4

450, rue Marquette, Sherbrooke

CONSULTEZ LE PGMR 2016-2020

À l'hôtel de ville, dans les bureaux d'arrondissement
ou dans les bibliothèques de Sherbrooke.

Ou visitez : sherbrooke.ca/pgmr

DÉPOSEZ UN MÉMOIRE

Acheminez votre mémoire avant
le **25 novembre 2015**, à l'hôtel de ville :

191, rue du Palais, Sherbrooke (Québec) J1H 5H9

ou par courriel : environnement@ville.sherbrooke.qc.ca

ANNEXE 4

SITE INTERNET

SHERBROOKE.CA/PGMR

CITOYEN + TOURISTE + ENTREPRENEUR +

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE

ENVIRONNEMENT

Habitation et
familleCollectes et
écocentresPréservation de
l'environnementDéveloppement
durableBonnes adresses
environnementalesNous
joindre

Écocentres

Calendrier de collectes

Collectes spéciales



Bacs roulants

Tri des matières
résiduellesBilans de gestion des
matières résiduellesProjet de plan de gestion
des matières résiduelles
(PGMR) 2016-2020Projet de PGMR 2016-
2020PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(PGMR) 2016-2020

En 2004, la Ville de Sherbrooke adoptait son premier [Plan de gestion des matières résiduelles \(PGMR\)](#) (1.0 Mo) encadré par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Selon l'article 53.23 de cette loi, les PGMR doivent être révisés tous les cinq ans.

En 2011, une deuxième [politique de gestion des matières résiduelles](#) accompagnée d'un [plan d'action](#) quinquennal a été publié par le gouvernement, suivie, en 2013, des [lignes directrices](#) permettant d'assister les municipalités dans l'élaboration de leur nouveau PGMR.

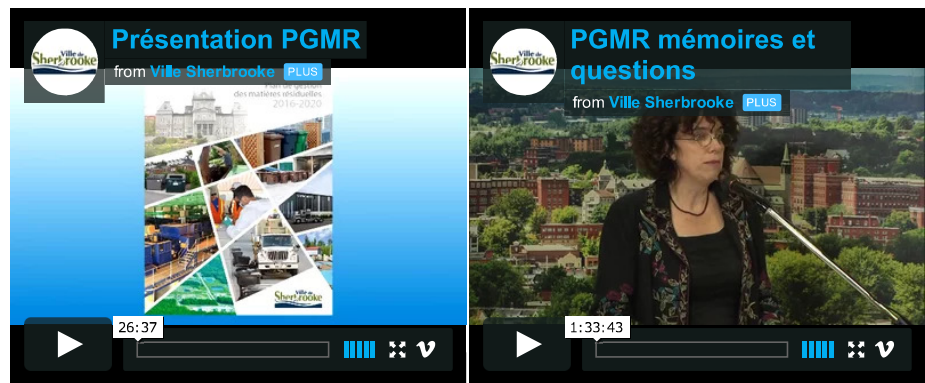
C'est pourquoi la Ville de Sherbrooke a entamé le processus d'élaboration de son PGMR dès septembre 2014. Le 21 septembre 2015, le conseil municipal a adopté le projet de PGMR 2016-2020 qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la municipalité et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

➤ [Consultez le projet de PGMR 2016-2020](#)

Consultations publiques

Des [assemblées de consultation publique](#) portant sur le projet de PGMR 2016-2020 ont eu lieu le 19 et 25 novembre 2015.

En raison de problèmes techniques, il a été impossible d'assurer la webdiffusion de la soirée de consultations publiques du 25 novembre. En contrepartie, voici la présentation du PGMR et la période de questions des citoyens :



Mémoires

Les personnes, les groupes et les organismes qui le souhaitent pouvaient déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique, les acheminer à l'hôtel de ville de la Ville de Sherbrooke ou les faire parvenir par courriel. La date limite pour soumettre un mémoire était le 25 novembre 2015.

CITOYEN

TOURISTE

ENTREPRENEUR

SERVICES MUNICIPAUX

MAIRIE ET VIE
DÉMOCRATIQUE

Avis importants

Ma question à la Ville

Données ouvertes

Blogue

Employés

Site mobile

Suivez-nous :



CONSULTER LA LISTE DE
TOUS NOS PARTENAIRES



UN EMPLOI À LA VILLE?



VISITEZ NOTRE BLOGUE

Consultation en cours

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020

Deux assemblées de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke, adopté le 21 septembre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

Première assemblée :

- Date : le jeudi 19 novembre 2015
- Heure : 19 h
- Lieu : salle du conseil du bureau d'arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville (1000, rue du Haut-Bois Nord)

Deuxième assemblée :

- Date : le mercredi 25 novembre 2015
- Heure : 19 h
- Lieu : bibliothèque Éva-Senécal, salle 4 (450, rue Marquette)
- Cette consultation publique sera également webdiffusée. La population de Sherbrooke pourra donc la suivre en direct et poser ses questions aux intervenants.

Accéder à la webdiffusion

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et groupes de protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR 2016-2020 et de permettre aux citoyens, aux groupes et aux organismes d'être entendus sur le sujet.

Mémoires

Les personnes, les groupes et les organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires lors des assemblées de consultation publique, les acheminer à l'hôtel de ville de la Ville de Sherbrooke, au 191, rue du Palais, Sherbrooke (Québec) J1H 5H9, ou les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante :

environnement@ville.sherbrooke.qc.ca. La date limite pour soumettre un mémoire est le 25 novembre 2015.

Le projet de PGMR 2016-2020 peut être consulté à compter du 5 octobre à l'hôtel de ville, dans les bureaux d'arrondissement et dans les bibliothèques municipales durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté à sherbrooke.ca/pgmr. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Marie-Andrée Charron, agente de projets en environnement, au 819 823-8000, poste 6352, ou à marie-andree.charron@ville.sherbrooke.qc.ca.

Pour de plus amples renseignements concernant le projet de PGMR 2016-2020, visitez sherbrooke.ca/pgmr.

◀ [Retour à la liste](#)

ANNEXE 5

MÉMOIRES DÉPOSÉS



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016 - 2020 DE LA VILLE DE SHERBROOKE

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Présentés par

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

Soumis à

La Ville de Sherbrooke

25 novembre 2015

TABLE DES MATIERES

Commentaires et recommandations	2
Réduction	3
Alimentation	3
Herbicyclage	3
Événements écoresponsables	4
Réemploi	7
Portrait	8
Abrasifs.....	8
Textile	9
Maintien des acquis	9
Performance du secteur ICI.....	11
Performance du secteur CRD.....	13
Mesures	15
Conclusion	19
Annexe – Rappel des recommandations.....	20
Réduction	20
Alimentation	20
Herbicyclage	20
Événements écoresponsables	21
Réemploi	21
Portrait	22
Abrasifs.....	22
Textile	22
Maintien des acquis	22
Performance du secteur ICI.....	23
Performance du secteur CRD.....	23
Mesures	24

MISSION DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE

Le *Conseil régional de l'environnement de l'Estrie* (CREE) est un organisme environnemental regroupant des intervenants de divers secteurs d'activités. Il a pour mission de protéger l'environnement et assurer la qualité de la vie en Estrie par des solutions concertées et des conseils avisés auprès de la population et des décideurs.

INTRODUCTION

Le CREE souhaite contribuer à la qualité du PGMR 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke en commentant le projet présenté et en apportant quelques recommandations. Des membres et administrateurs du CREE se sont rencontrés afin d'échanger sur le document soumis aux consultations.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

Dans l'ensemble, le document semble suivre adéquatement les nouvelles orientations gouvernementales. Le CREE félicite d'abord la Ville de Sherbrooke pour l'atteinte des nouvelles cibles imposées, démontrant son leadership depuis la réalisation du dernier PGMR en s'engageant dans un processus d'amélioration continue de sa gestion des matières résiduelles. Nous reconnaissons également l'initiative de la Ville de Sherbrooke de se fixer des objectifs plus ambitieux que les cibles provinciales.

Cela étant dit, à la lecture du document de PGMR 2016 – 2020, le CREE souhaite partager quelques commentaires, réflexions et recommandations afin d'en bonifier le contenu. Cet exercice est présenté dans les pages suivantes.

Réduction

Alors que le document mentionne suivre l'importance accordée à la priorisation des 3R-V comme le suggère le gouvernement provincial, il ressort que le premier « R » de la stratégie, soit la réduction à la source, n'est exprimée que très discrètement à travers le document et ses fiches de mesure en annexe.

Le CREE reconnaît le défi que représente la première étape de la priorisation des 3R-V, soit la réduction. Il s'agit de l'étape la plus importante de la priorisation, mais également de la plus difficile à réaliser. Ainsi, le PGMR devrait tenter d'apporter des mesures spécifiques de réduction.

Alimentation

En particulier, la Ville a un rôle privilégié à jouer sur au sujet des aliments « dits périmés » ou de surplus générés par les restaurateurs et les commerces d'alimentation. Bien que des initiatives en ce sens existent déjà, la Ville devrait participer davantage à la création d'un mouvement de distribution des aliments « dits périmés » ou de surplus générés par les restaurateurs et les commerces d'alimentation. Une reconnaissance décernée aux entreprises participantes pourrait aider à la création d'une synergie. Ces entreprises devraient être facilement identifiables comme ressources.

Recommandation 1

Valoriser la création d'un mouvement de distribution des aliments « dits périmés » ou de surplus générés par les restaurateurs et les commerces d'alimentation.

Herbicyclage

Le gazon coupé qui se retrouve en grande quantité dans les bacs bruns des citoyens n'y a pas sa place, puisqu'il est tout à fait approprié de le conserver surplace afin qu'il circule à nouveau

dans le cycle de croissance des pousses suivantes. Afin de réduire à la source la quantité de matière récupérée, l'herbicyclage devrait être obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Ville, à l'instar d'autres municipalités du Québec. Cette action permet de détourner une quantité importante de matière organique des bacs en période estivale, tout en contribuant à l'enrichissement et à la conservation de la qualité des sols.

Recommandation 2

Rendre l'herbicyclage obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke.

Une réflexion devrait être faite au sujet de la coupe et de l'entretien des espaces gazonnés : en plus d'engendrer une production de matière organique importante, nos habitudes d'entretien augmentent la consommation d'eau potable et exercent une pression supplémentaire sur les écosystèmes, en réduisant par exemple les lieux de butinage accessibles aux insectes pollinisateurs.

Recommandation 3

Évaluer la pertinence d'effectuer la coupe et l'entretien des divers espaces gazonnés.

Événements écoresponsables

La mesure R16 portant sur la réalisation d'événements écoresponsables est une autre voie par laquelle la Ville peut étendre son rayon d'influence en dehors de ses murs. Cette mesure devrait souligner l'importance de la réduction à la source. En ce sens, il faudra que la Ville exige de manière progressive, possiblement en priorisant l'application de ses exigences d'écoresponsabilité en fonction de l'envergure ou de la nature des événements, un changement de culture des organisateurs et des fournisseurs.

Malgré le bannissement des bouteilles d'eau à usage unique des établissements municipaux, elles se retrouvent encore en trop grand nombre ailleurs. De plus, une part importante prend encore le chemin de l'enfouissement. Ces bouteilles sont particulièrement présentes lors d'événements publics.

Si les Jeux du Canada ont particulièrement bien performé, c'est d'abord parce qu'une attention particulière en amont à son organisation a été portée et qu'il s'agissait d'une mesure incontournable pour laquelle peu de concessions ont été faites.

Les organisateurs d'événements sur des espaces appartenant à la Ville devraient avoir à démontrer que les efforts réalisés en amont auront été suffisants, qu'ils s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue et qu'ils assureront un suivi de leur performance.

Recommandation 4

Faire de la réduction à la source la pierre angulaire du guide de bonnes pratiques d'événements écoresponsables destiné aux événements qui se produiront sur des espaces appartenant à la Ville de Sherbrooke et en assurer le suivi.

Recommandation 5

Tendre vers l'élimination des bouteilles d'eau à usage unique lors des événements publics sur des espaces appartenant à la Ville de Sherbrooke ou, à défaut, d'en maximiser la récupération.

Recommandation 6

Tendre vers l'élimination des produits qui ne sont ni compostables, ni récupérables lorsque des alternatives sont disponibles lors de la tenue d'événements se produisant sur les espaces publics de la Ville.

Réemploi

La place accordée au second « R », soit le réemploi, dans la priorisation des actions est elle aussi relativement discrète.

La mesure R15 jouera un rôle clé dans la compréhension de nouvelles matières auxquelles sont confrontés les citoyens ou aux services dispensés par la Ville. En effet, lors du précédent PGMR, les bioplastiques, les produits oxo-biodégradables, biodégradables, compostables, etc. n'étaient alors que peu répandus. Les citoyens sont encore nombreux à confondre leurs propriétés. De plus, la collecte des encombrants sert pour plusieurs de collecte « fourre-tout », alors que de nombreux articles pourraient encore être valorisés et détournés de l'enfouissement.

Le PGMR identifie l'importance d'améliorer la collaboration avec des organismes afin de donner une seconde vie à certains produits apportés aux écocentres. Cependant, ces produits sont peu nombreux et l'accès est limité à quelques organismes, les citoyens ne pouvant y accéder. Afin d'en améliorer la performance, Sherbrooke doit envisager des moyens permettant de détourner des conteneurs de ses écocentres une part des matières qui y sont apportées. En effet, certains articles encore en bon état pourraient être réemployés s'ils étaient mis à la portée des citoyens.

Recommandation 7

Mettre en place un espace au sein des écocentres permettant aux citoyens d'y déposer des articles encore en bon état et fonctionnels, et de mettre parallèlement en place une ressourcerie ouverte au public permettant d'y récupérer les articles.

Portrait

Abrasifs

La comptabilisation de 5 000 tonnes de résidus issus des opérations de balayage de rues dans les quantités éliminées du secteur résidentiel surprend. En effet, dans la politique de viabilité hivernale « VIVRE AVEC L'HIVER », approuvée par le conseil municipal le 15 mars 2010, il est mentionné que les abrasifs récupérés lors du balayage du printemps étaient valorisés à près de 80 % à travers un projet-pilote de nettoyage, de tamisage et de valorisation. Dans un autre document déposé en octobre 2014 auprès du MTQ intitulé « ÉVALUER L'OPPORTUNITÉ ET LA RENTABILITÉ PERMETTANT DE RÉUTILISER LES ABRASIFS CONTAMINÉS RÉCUPÉRÉS AU PRINTEMPS LORS DES OPÉRATIONS DE BALAYAGE MÉCANIQUE DE CHAUSSÉES », il est mentionné que la qualité des abrasifs récupérés se trouve dans la plage A-B de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. Or, le nouveau PGMR n'explique pas ce changement de procéder et diminue la performance du secteur résidentiel.

Cette masse de 5 000 tonnes représente 10 % de la masse maximale pouvant être éliminée au lieu d'enfouissement, alors que tout semble indiquer qu'il existe un potentiel de valorisation par d'autres méthodes selon le document déposé au MTQ.

Recommandation 8

Justifier, dans le PGMR, pourquoi la Ville ne valorise plus les abrasifs récupérés lors du balayage de rue ou voir à rectifier le bilan s'il s'agit d'une erreur.

Recommandation 9

Trouver une nouvelle manière de valoriser les 5 000 tonnes d'abrasifs récupérés.

Textile

En ce qui concerne la récupération des matières textiles, nous croyons que le portrait manque de précision et qu'il est probablement estimé à la baisse. En effet, l'utilisation de données provenant de Récupex est un point de départ, mais bien d'autres sources sont mises de côté : que faire des friperies, des ressourceries (comme Estrie Aide) et des autres organismes (Armée du Salut, Partage Saint-François, etc.)?

Le bilan sur la récupération du textile devrait être amélioré par l'inclusion des autres grands acteurs du textile de seconde main du territoire. Un sondage rapide permettrait d'évaluer l'importance du biais introduit en n'utilisant que les données de l'entreprise Récupex et, si nécessaire, une comptabilisation plus fine devrait être réalisée afin d'améliorer le bilan.

Recommandation 10

Réviser le bilan sur la récupération du textile en tenant compte des autres grands acteurs du textile de seconde main sur le territoire.

Maintien des acquis

L'état de la mise en œuvre des actions du PGMR 2004 - 2008 présenté en annexe 12 ne transparait que faiblement dans l'identification des défis et des problématiques que le nouveau PGMR doit relever. Ce dernier se fait discret au sujet de la place allouée au maintien des acquis et à la poursuite des actions déjà mise en oeuvre. De nombreuses actions de l'annexe 12 sont identifiées comme étant « en réalisation » ou « en continu », alors que d'autres ont été abandonnées : peu de détails permettent de saisir ce qui sera maintenu, d'expliquer l'abandon d'actions ou de mettre en lumière la bonification qui permettrait d'en améliorer les retombées.

Dans le même sens, le PGMR n'explique que très modérément les raisons pour lesquelles peu d'énergie sera fournie afin d'améliorer la participation des immeubles à plusieurs logements à la collecte des matières organiques.

Nous pouvons envisager que de nombreuses actions se poursuivront encore à travers le nouveau PGMR, mais elles devraient être clairement identifiées et distribuées à travers les fiches des mesures de l'annexe 13.

Recommandation 11

Mieux identifier les actions du précédent PGMR qui seront maintenues ou bonifiées.

Performance du secteur ICI

Le CREE remarque qu'une part importante de l'effort à réaliser, afin d'améliorer les performances de la gestion des matières résiduelles, s'articule autour de l'inclusion et de la participation des ICI à l'amélioration de leur performance, comme en témoigne les tableaux 9, 10 et 11. Ce sont un peu plus de 1 000 entreprises qui sont incluses dans ce secteur. Afin de maximiser les retombées des actions qui découleront de ce nouveau PGMR, les fiches ainsi que les actions qui en découleront doivent traduire l'importance que prennent les ICI dans la poursuite de l'amélioration de la performance.

D'ailleurs, le dénombrement des industries identifiées au tableau 9 nous semble relativement bas. Grâce à certains outils, il nous a été possible d'en identifier davantage. La méthodologie et les données brutes n'étant pas présentées dans le document, il ne nous est pas possible de réaliser une juste comparaison.

Recommandation 12

Faire une contre-vérification du bilan des ICI afin de s'assurer de la justesse du portrait présenté.

Si les fiches présentées dans le PGMR identifient clairement le besoin d'obtenir un portrait réel des matières générées par le secteur ICI, l'importance et l'effort accordés à la mise en place de moyens et d'actions concrets visant particulièrement la partie commerciale de ce secteur ne sont pas aussi clairement tranchés. Or, les commerces représentent environ 70% des entreprises composant le secteur ICI.

Bien que la mesure R13 identifie le besoin de connaître et de maîtriser ce qui est généré réellement afin d'évaluer le potentiel de municipalisation des services, il semble exister une dualité avec la mise en place de moyens concrets exprimée dans la mesure R18.

Recommandation 13

Présenter et clarifier les actions qui permettront le plus tôt possible d'initier et de maximiser la performance des ICI, en particulier en ce qui concerne la partie commerciale des ICI.

L'inclusion de la valorisation de la biomasse par le processus de cogénération de l'entreprise Kruger tire la performance du secteur à la hausse : bien que son inclusion soit permise dans le calcul de valorisation, sa très grande masse ne permet pas de discerner la performance des autres ICI. Nous nous questionnons sur ce qu'aurait été l'effort nécessaire afin de rencontrer les cibles gouvernementales n'eût été la performance de Kruger?

Des bilans de performance sans la part attribuable aux activités de Kruger devraient être présentés. Ceci permettra d'avoir un portrait plus juste des autres ICI et d'identifier convenablement les orientations, objectifs, cibles et indicateurs appropriés à leurs activités. Autrement, la Ville pourrait être confrontée à une surprise de taille au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre du PGMR qui succédera à celui de 2016 – 2020 : un retard important risque d'apparaître en matière d'éducation, de sensibilisation, d'information des ICI et sur le début de leurs actions au sein de leur organisation.

Recommandation 14

Réaliser un bilan comparatif de performance avec et sans la part attribuable aux activités de Kruger.

Performance du secteur CRD

Nous saluons l'inclusion de clauses de gestion des matières résiduelles dans les devis techniques de la Ville telle qu'inscrite dans la mesure O1. Ceci exprime la volonté de la Ville de se soumettre et de soumettre ses sous-contractants à une amélioration des performances du secteur de la CRD. Nous comprenons que le processus se fera de manière graduelle visant à permettre une transition à mesure que les années avanceront. Or, il est dommage que la mesure se restreigne à une cible de 25 % pour 2018, laissant les années subséquentes sans cible de poursuite de l'amélioration. En effet, d'ici l'échéance prévue du PGMR, la Ville bénéficie du temps nécessaire afin de réaliser les ajustements souhaités aux clauses de ses devis techniques, permettant d'atteindre une cible plus ambitieuse à la fin de l'exercice.

Recommandation 15

Augmenter de façon progressive la cible de la mesure O1 entre 2018 et 2020.

Le CREE se questionne également sur la possibilité de promotion de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles du secteur CRD : serait-il possible pour la Ville d'inciter d'abord, et d'obliger par la suite, les nouveaux projets de développement immobilier à participer à l'amélioration des performances de la CRD? L'octroi d'autorisations pour de nouveaux projets immobiliers devrait nécessiter de respecter des clauses semblables à celles qui seront incluses dans les devis de la Ville. En collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, les exigences et les mécanismes permettant de démontrer leur satisfaction devraient être élaborés. À terme, ces actions permettront d'améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles du secteur de la CRD. Ce processus devrait être développé et se dérouler à travers les mesures R15 et R17.

Recommandation 16

Établir, en collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, des mesures destinées aux nouveaux projets immobiliers afin de contribuer à l'amélioration des performances de la CRD.

Recommandation 17

Identifier le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3RMCDQ) comme l'un des partenaires possibles dans les mesures et actions en lien avec le secteur de la CRD.

Mesures

Des cibles et indicateurs sont manquants pour de nombreuses mesures : O4, O7, I8, R13, R14, R17 et R18. Or, sans ces outils de suivi, le risque est grand de minimiser l'effort nécessaire à leur réalisation. Les performances des mesures qui ne sont pas mesurables, faute d'indicateur ou de cible, seront les plus à risque de ne pas être à la hauteur des défis auxquels elles doivent répondre. Sans indicateurs et cibles, comment démontrer la maîtrise des défis identifiés et justifier les budgets alloués? D'ailleurs, sur ce dernier élément, les mesures O7, R13, R15 et R18 sont particulièrement concernées, car les indicateurs ou les cibles sont soit absents, peu contraignants ou peu ambitieux.

Des indicateurs et des cibles doivent être définis pour chaque mesure identifiée à l'annexe 13 afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre, comme spécifié à la section 6.5 portant sur le suivi et la surveillance, les indicateurs et les cibles devant permettre de répondre à la description des mesures, des détails énumérés et à leurs problématiques propres.

En ce sens, les cibles et indicateurs ne concordent pas avec le titre de la mesure O5. Il manque également un élément mesurable permettant de caractériser la matière générée : qualité, masse, potentiel de récupération ou de valorisation.

Recommandation 18

Définir des indicateurs et des cibles cohérentes avec chaque mesure identifiée à l'annexe 13 afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.

Recommandation 19

Ajouter une cible ainsi qu'un indicateur approprié permettant de caractériser la matière générée par le secteur agricole sherbrookoise à la mesure O5.

De plus, il est important de souligner que l'organisme AgriRÉCUP n'offre pas de programme ou de service en matière de récupération des plastiques agricoles. Bien qu'un projet-pilote avec l'organisme soit une avenue potentielle, il serait souhaitable que Sherbrooke s'inspire d'autres manières de faire des MRC environnantes et que la Ville s'appuie sur certains constats déjà disponibles comme identifiés dans le document « Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle de l'Estrie » réalisé en 2012 par S.M. inc. pour le compte du CREE.

Au sujet des écocentres, le PGMR 2016 - 2020 identifie l'évaluation des besoins des secteurs des ICI et de la CRD, tout en négligeant les besoins du secteur résidentiel ou les impacts occasionnés par la réduction des périodes d'ouverture des écocentres actuels. Cette diminution combinée au fait que les sites ne peuvent être accédés 15 minutes avant l'heure limite d'ouverture se traduit par une accessibilité moindre aux services offerts aux citoyens. À notre connaissance, les besoins et les attentes des citoyens n'ont pas été sondés : les heures d'ouverture, entre 8h30 et 16h00 en hiver et de 7h30 à 17h00 en été, ne permettent qu'à peu de gens d'accéder aux deux sites en semaine, ne laissant qu'une seule journée la fin de semaine.

Recommandation 20

Modifier l'horaire des écocentres afin qu'ils soient ouverts plus tardivement à certains jours et qu'au moins un des deux écocentres soit ouvert à chaque jour de la semaine.

Les citoyens connaissent de plus en plus les écocentres, des lieux adaptés à leurs besoins avec lesquels ils se sont familiarisés. À l'opposé, force est de constater que le centre de transfert n'est que peu adapté pour recevoir les articles des citoyens : les indications sur le site ou celles offertes par le personnel pour s'orienter et comprendre le fonctionnement sur les lieux étant déficientes. Également, seul le paiement comptant est accepté sur le site. Ainsi, pourquoi ne pas permettre, pour de petits volumes, que le secteur résidentiel vienne y déposer et payer le service pour des articles nécessitant un détour important aux limites du territoire?

Ceci offrirait un accès de proximité aux services pour les besoins communs, tout en diminuant les déplacements totaux qu'engendre l'emplacement du centre de transfert. Ainsi, moins de citoyens se verraient rediriger vers le centre de transfert pour certains produits et leurs déplacements pourraient être maximisés par l'utilisation d'un seul point de service.

Recommandation 21

Rapprocher les services offerts par le centre de transfert des lieux fréquentés par les citoyens, les écocentres, et diversifier le mode de paiement.

La poursuite des efforts et des actions qui découlent du précédent PGMR devrait être clairement indiquée afin d'assurer leur suivi. De nouvelles actions ou leur poursuite devraient d'ailleurs se baser sur les faiblesses identifiées précédemment et servir de levier au nouveau PGMR. Le bilan des actions du précédent PGMR doit servir à comprendre là où la performance n'est pas au rendez-vous. À titre d'exemple, si le PGMR 2016-2020 identifie le nombre d'unités desservies par les collectes de déchets ou de récupération, il n'y a pas de détails concernant la part non desservie par ces services ni de raisons l'expliquant. Il en va de même au sujet de la performance de récupération de certaines matières, comme les faibles taux de récupération du plastique ou du métal du secteur résidentiel. Alors que les taux de récupération sont particulièrement faibles, peu d'explications sont avancées par rapport à ce constat et aucune action n'est clairement définie ciblant à améliorer leur performance par des actions en amont du tri de Valoris. Ces faibles performances s'expliquent-elles par un manque de connaissance des citoyens ou par les limites des moyens techniques? En ce sens, la mesure R18 gagnerait potentiellement à trouver un équivalent qui s'adresserait aux citoyens ou à mettre en lumière la poursuite des efforts dans le secteur résidentiel.

Le rôle que jouera Valoris afin d'améliorer la qualité et la performance du tri à la fin du processus de mise en valeur des matières est bien identifié. Cependant, puisqu'il n'y a que peu d'indications sur la poursuite des efforts d'éducation, de sensibilisation et d'information

s'adressant aux citoyens, nous craignons de voir une diminution de la performance du tri à la source.

Recommandation 22

Renforcer les efforts de sensibilisation auprès de la population et des citoyens corporatifs en leur rappelant clairement que le tri à la source est un élément essentiel afin de maintenir un prix de gestion des matières résiduelles bas, d'en améliorer la performance et d'assurer une qualité supérieure des matières triées en dernier recours par Valoris.

Enfin, le CREE recommande la création d'un comité de partenaires qui assurera l'identification d'actions adéquates aux diverses mesures ainsi que d'assurer leur mise en œuvre et leur suivi.

Recommandation 23

Mettre sur pied une table de concertation sur les matières résiduelles réunissant les acteurs de divers secteurs d'activités de la Ville Sherbrooke afin de permettre l'identification d'actions concertées, leur mise en œuvre et leur suivi.

CONCLUSION

Si un travail d'envergure a déjà été réalisé pour produire le plan de gestion des matières résiduelles 2016 – 2020 de la Ville de Sherbrooke, le principal défi sera d'en assurer la mise en œuvre. Pour ce faire, des efforts concertés devront être déployés de la part de tous les partenaires afin de contribuer collectivement à une saine et efficace gestion des matières résiduelles sur le territoire.

Depuis plusieurs années, le *Conseil régional de l'environnement de l'Estrie* place au cœur de ses priorités d'action l'enjeu des matières résiduelles et souhaite poursuivre dans cette voie. Dans le contexte des changements climatiques, nous devons nous engager vers des actions concrètes permettant la réduction significative de gaz à effet de serre.

Nous souhaitons réitérer notre offre de collaboration auprès de la Ville de Sherbrooke, des ICI, des organismes et de la population afin de contribuer à développer des solutions novatrices et à développer des projets soutenus par le milieu.

ANNEXE – RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Réduction

Alimentation

Recommandation 1

Valoriser la création d'un mouvement de distribution des aliments « dits périmés » ou de surplus générés par les restaurateurs et les commerces d'alimentation.

Herbicyclage

Recommandation 2

Rendre l'herbicyclage obligatoire sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sherbrooke.

Recommandation 3

Évaluer la pertinence d'effectuer la coupe et l'entretien des divers espaces gazonnés.

Événements écoresponsables

Recommandation 4

Faire de la réduction à la source la pierre angulaire du guide de bonnes pratiques d'événements écoresponsables destiné aux événements qui se produiront sur des espaces appartenant à la Ville de Sherbrooke et en assurer le suivi.

Recommandation 5

Tendre vers l'élimination des bouteilles d'eau à usage unique lors des événements publics sur des espaces appartenant à la Ville de Sherbrooke ou, à défaut, d'en maximiser la récupération.

Recommandation 6

Tendre vers l'élimination des produits qui ne sont ni compostables, ni récupérables lorsque des alternatives sont disponibles lors de la tenue d'événements se produisant sur les espaces publics de la Ville.

Réemploi

Recommandation 7

Mettre en place un espace au sein des écocentres permettant aux citoyens d'y déposer des articles encore en bon état et fonctionnels, et de mettre parallèlement en place une ressourcerie ouverte au public permettant d'y récupérer les articles.

Portrait

Abrasifs

Recommandation 8

Justifier, dans le PGMR, pourquoi la Ville ne valorise plus les abrasifs récupérés lors du balayage de rue ou voir à rectifier le bilan s'il s'agit d'une erreur.

Recommandation 9

Trouver une nouvelle manière de valoriser les 5 000 tonnes d'abrasifs récupérés.

Textile

Recommandation 10

Réviser le bilan sur la récupération du textile en tenant compte des autres grands acteurs du textile de seconde main sur le territoire.

Maintien des acquis

Recommandation 11

Mieux identifier les actions du précédent PGMR qui seront maintenues ou bonifiées.

Performance du secteur ICI

Recommandation 12

Faire une contre-vérification du bilan des ICI afin de s'assurer de la justesse du portrait présenté.

Recommandation 13

Présenter et clarifier les actions qui permettront le plus tôt possible d'initier et de maximiser la performance des ICI, en particulier en ce qui concerne la partie commerciale des ICI.

Recommandation 14

Réaliser un bilan comparatif de performance avec et sans la part attribuable aux activités de Kruger.

Performance du secteur CRD

Recommandation 15

Augmenter de façon progressive la cible de la mesure O1 entre 2018 et 2020.

Recommandation 16

Établir, en collaboration avec les acteurs du secteur de la CRD, des mesures destinées aux nouveaux projets immobiliers afin de contribuer à l'amélioration des performances de la CRD.

Recommandation 17

Identifier le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (3RMCDQ) comme l'un des partenaires possibles dans les mesures et actions en lien avec le secteur de la CRD.

Mesures

Recommandation 18

Définir des indicateurs et des cibles cohérentes avec chaque mesure identifiée à l'annexe 13 afin d'en assurer le suivi et la mise en œuvre.

Recommandation 19

Ajouter une cible ainsi qu'un indicateur approprié permettant de caractériser la matière générée par le secteur agricole sherbrookoise.

Recommandation 20

Modifier l'horaire des écocentres afin qu'ils soient ouverts plus tardivement à certains jours et qu'au moins un des deux écocentres soit ouvert à chaque jour de la semaine.

Recommandation 21

Rapprocher les services offerts par le centre de transfert des lieux fréquentés par les citoyens, les écocentres, en diversifier le mode de paiement.

Recommandation 22

Renforcer les efforts de sensibilisation auprès de la population et des citoyens corporatifs en leur rappelant clairement que le tri à la source est un élément essentiel afin de maintenir un prix de gestion des matières résiduelles bas, d'en améliorer la performance et d'assurer une qualité supérieure des matières triées en dernier recours par Valoris.

Recommandation 23

Mettre sur pied une table de concertation sur les matières résiduelles réunissant les acteurs de divers secteurs d'activités de la Ville Sherbrooke afin de permettre l'identification d'actions concertées, leur mise en œuvre et leur suivi.



Englobe

Sols Matériaux Environnement

Mémoire

Consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke

Présenté par Serge Loubier, Directeur principal des ventes, Gestion des matières résiduelles

Date : 25 novembre 2015



AVANT PROPOS

Englobe est considérée depuis plus de 50 ans comme un leader incontesté dans le domaine de l'ingénierie des sols, des matériaux, de la géotechnique et de l'environnement. Elle possède une expérience considérable et une équipe pluridisciplinaire composée de plus de 1 600 employés répartis dans plusieurs places d'affaires au Québec, au Canada et en Europe. Englobe est une entreprise québécoise dont le siège social est situé dans la Ville de Québec. Elle est également détenue par un fonds d'investissement canadien privé et la Caisse de dépôt et de placements du Québec.

Depuis 35 ans Englobe transforme matières et résidus organiques en produits à valeur ajoutée. Plus de 100 000 tonnes de résidus organiques sont compostés annuellement sur nos centres régionaux de valorisation de la biomasse (centres de compostage).

Englobe participe au développement économique de la région de l'Estrie depuis 1987. Nous sommes propriétaire du centre de traitement de sols situé dans le parc industriel régional de Sherbrooke et nous opérons également un centre de compostage dans la municipalité de Bury, situé sur les terrains de Valoris. Dans la région, nous employons près de 50 personnes.

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, nous croyons qu'il est important de souligner les efforts qui ont été faits par la Ville de Sherbrooke à ce jour en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Comme il est indiqué dans le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020, la municipalité de Sherbrooke a pratiquement atteint tous les objectifs nationaux fixés par le gouvernement du Québec pour 2020.

Nous tenons à saluer ces efforts qui font en sorte que Sherbrooke se retrouve à l'avant-garde en gestion des matières résiduelles au Québec. Nous sommes fiers d'avoir eu un rôle à jouer dans cet accomplissement et de pouvoir nous considérer comme partenaires de la Ville en ce sens.

Cependant, il nous faut travailler collectivement afin d'aller encore plus loin et poursuivre nos efforts de valorisation et de diminution de l'enfouissement de nos matières résiduelles. D'ailleurs, nous sommes convaincus, comme la municipalité, qu'il faut concentrer les actions auprès des ICI, du secteur de la CRD et au niveau municipal (multi logements).

PLAN D'ACTION 2016-2020

Le plan d'action proposé par la municipalité s'articule autour de trois grandes orientations, soit l'optimisation (1), l'innovation (2) et la responsabilisation(3). Selon nous, ce plan d'action s'avère réaliste et comporte de bonnes mesures qui permettront à la Ville d'améliorer davantage sa gestion des matières résiduelles.

Par ailleurs, nous sommes convaincus que le secteur privé œuvrant dans la gestion des matières résiduelles devrait avoir un plus grand rôle à jouer dans le déploiement des mesures de ce plan d'action. Les entreprises devraient être considérées comme des partenaires de la municipalité pour chacune des orientations proposées. D'ailleurs, Englobe souhaite être une partie prenante du PGMR de la Ville de Sherbrooke et mettre à profit son expertise et son expérience.

ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION 2016-2020

1- Optimisation

Nous voyons d'un bon œil la volonté de la municipalité à vouloir optimiser ses pratiques internes en gestion des matières résiduelles pour qu'elle devienne un exemple à suivre. Nous sommes des experts en valorisation, et la recherche de nouvelles façons de valoriser des résidus d'activités municipales est une mesure qui nous intéresse grandement.

Notre entreprise est toujours à la quête de solutions permettant de valoriser davantage de matières. Englobe compte parmi ses rangs une équipe chevronnée en recherche et innovation dans ce domaine. Nous avons, par le passé, travaillé à plusieurs projets-pilotes en la matière et comptons poursuivre ces efforts.

Nous appuyons également l'idée de faire la promotion des entreprises et organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Ville. Cette mesure pourrait se traduire par des journées portes ouvertes chez ces derniers, ou par des activités de promotions dans le cadre de la semaine des matières résiduelles.

Il appert nécessaire pour nous que le cycle de vie des matières résiduelles soit bien compris de tous. Effectivement, nous sommes convaincus que les consignes que demande la gestion des matières résiduelles aux différents acteurs seraient mieux appliqués si ce cycle qui débute par la collecte, passe par la transformation et mène à la valorisation, leur était mieux expliqué.

Certes, cette promotion pourrait prendre plusieurs formes et pourrait impliquer tous les acteurs de près ou de loin qui sont reliés à la gestion des matières résiduelles de la Ville.

2- Innovation

Nous sommes d'accord qu'il est important pour la municipalité de demeurer à l'affût du développement de nouvelles technologies dans le but de développer des partenariats et d'instaurer de nouveaux programmes ou projets.

Nous croyons également important de faire connaître les services et les technologies implantés au site de Valoris, mais nous sommes persuadés que lorsque possible, le tri à la source devrait être priorisé. La Ville de Sherbrooke doit continuer à favoriser le tri organique en amont, car le bac brun demeure, selon nous, l'outil optimal de valorisation des matières organiques. En effet, pour ces matières, le tri à la source, lorsqu'il est bien fait, permet d'en arriver à un gisement de matières plus pures que si elles étaient d'abord mélangées à d'autres matières et triées par la suite. Ce tri permet la transformation des matières en produits à valeur ajoutée, et ce à des prix plus concurrentiels.

Dans un autre ordre d'idées, nous demeurons convaincus que les entreprises du secteur privé, qui œuvrent dans la gestion des matières résiduelles sont les mieux placés pour aiguiller la municipalité dans le développement de nouvelles technologies reliées à ces mêmes matières. Une place leur devrait être réservée dans le plan d'action à ce niveau.

3- Responsabilisation

Il nous apparaît important de participer à l'étude de faisabilité qui servira à faire ressortir diverses options de municipalisation des matières résiduelles générées par les ICI et le secteur de la CRD proposée dans le plan d'action.

Les ICI produisent une très grande quantité des matières résiduelles qui se retrouvent aux sites d'enfouissement. Tel que mentionné dans le PGMR, *la Ville reconnaît que ces derniers connaissent peu la quantité de matières résiduelles qu'ils génèrent. Les entreprises de plus petite envergure manquent d'expertise en gestion des matières résiduelles et aimeraient disposer d'un certain accompagnement, manquent de temps et d'argent pour bien gérer leurs matières résiduelles et connaissent peu les possibilités de mise en valeur des matières spécifiques qu'elles génèrent.* En effet, nous croyons qu'il existe une multitude de solutions pour ces secteurs, et la Ville ne devrait pas exclure les options provenant du privé, si elles rencontrent les objectifs du PGMR.

La proposition qui vise à réglementer le bannissement du papier et du carton, du bois et des MRO et sensibiliser les citoyens, les ICI et le secteur de la CRD à l'importance d'une telle réglementation nous interpelle particulièrement puisqu'elle viendra toucher directement les matières que nous valorisons quotidiennement. Nous sommes en accord avec cette proposition, mais la Ville ne doit pas sous-estimer les défis techniques d'une telle modification réglementaire.

Selon nous, il importe de miser davantage sur la collaboration et les efforts de tous. Des actions concrètes d'optimisation, d'innovation et de responsabilisation permettront à terme, d'en arriver à une meilleure gestion des matières résiduelles.

De plus, nous croyons essentiel de faire la promotion et la sensibilisation des citoyens, du secteur des ICI et de la CRD quant aux matières résiduelles. Effectivement, un tri à la source qui est bien fait, permet de valoriser davantage de matières et évite la contamination des gisements. Selon nous il est fondamental pour la Ville de travailler en collaboration avec les intervenants clés du secteur des matières résiduelles dans le développement d'outils de promotion et de sensibilisation destinés à tous.

Propositions d'Englobe

Nous sommes convaincus qu'il faut répondre aux préoccupations des ICI énumérées dans le PGMR. Ces collectes doivent être améliorées et nous sommes disposés à devenir des facilitateurs pour la municipalité à cet effet.

- **La Ville de Sherbrooke devrait créer un répertoire ou un outil qui présenterait toutes les étapes requises pour en arriver à une gestion adéquate des matières résiduelles du secteur des ICI. (Le tri, la collecte et la valorisation)**
- **Nous croyons qu'il y a lieu pour la Ville de procéder à une analyse de ce qui est déjà en place avec le privé quant à la gestion des matières résiduelles des ICI avant de penser à créer de nouvelles structures ou mettre sur pied de nouveaux projets.**

La sensibilisation et la communication seront des éléments essentiels qui serviront à appuyer les démarches de la Ville de Sherbrooke quant au développement de son PGMR.

- **Notre entreprise souhaite réitérer sa volonté de participer aux efforts de sensibilisation et de communication de la Ville.**
- **Notre site de compostage de Bury sera à la disposition de la municipalité pour qu'il puisse servir de vitrine pour la sensibilisation de la saine gestion des matières résiduelles, en complément aux outils qu'elle possède déjà. (portes ouvertes, ...)**

CONCLUSION

En terminant, nous tenons encore une fois à souligner les efforts des dernières années de la Ville de Sherbrooke en gestion des matières résiduelles. En tant que partenaires de la Ville, nous sommes à même de constater que Sherbrooke est un leader dans ce domaine au Québec. À chaque occasion nous rappelons à nos clients et partenaires qu'il s'agit d'un exemple à suivre pour les autres municipalités.

Nous voulons rappeler à la Ville de Sherbrooke qu'Englobe l'appuiera dans la mise en place du plan d'action de son nouveau PGMR. Que ce soit au travers d'études, de mesures de promotion ou autres, nous souhaitons être les partenaires de votre succès.



Reconnaissance, sensibilisation et soutien aux entreprises d'économies
sociales œuvrant dans la gestion des matières résiduelles

Mémoire présenté dans le cadre du projet de plan de gestion des matières
résiduelles de la Ville de Sherbrooke

ESTRIE AIDE et DÉFI POLYTECK

Novembre 2015

QUI SOMMES-NOUS?

ESTRIE AIDE

Estrie Aide est une entreprise d'économie sociale (OBNL) qui œuvre au sein de la communauté Estrienne depuis 1997. La mission de l'entreprise est d'offrir une vaste gamme d'objets de la vie courante (meubles, vêtements, électroménagers, etc.) qui ont été revalorisés et qui obtiennent ainsi une deuxième vie avant de se retrouver en vente libre pour le bénéfice des populations de la grande région de l'Estrie et au-delà. La mission d'Estrie Aide s'articule autour de trois principaux axes de travail :

- Économique - Les employés d'Estrie Aide collectent, trient, nettoient et revalorisent des articles
- Environnemental - Ayant une seconde vie ces articles ne se retrouvent pas à l'enfouissement
- Social - Les profits de l'entreprise sont réinvestis dans l'insertion socioprofessionnelle, et dans un programme de dons aux plus démunis.

DÉFI POLYTECK

Créé en 1961, Atelier Poly-teck a été accrédité entreprise adaptée en 1979. Ont suivi Défi SM en 1997 et Défi Récup-Air en 2008. Ces trois entreprises adaptées sont maintenant réunies sous le nom de Défi Polyteck, bien que spécialisées dans des créneaux différents, elles poursuivent le même objectif : gérer une entreprise performante et procurer de l'emploi à des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles pour ainsi contribuer à améliorer leur qualité de vie. L'entreprise s'inscrit dans la continuité de l'engagement social poursuivi jusqu'ici par les trois entreprises adaptées de l'Estrie soit de créer des emplois de qualité pour des personnes ayant des limitations fonctionnelles afin d'améliorer leur qualité de vie.

Reconnaissance, sensibilisation et soutien aux entreprises œuvrant dans le réemploi

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles de la Ville de Sherbrooke a été adopté par le conseil municipal le 21 septembre 2015. Le processus laisse maintenant place aux consultations publiques, le moment où les citoyens, associations, entreprises et organismes vont s'informer et pouvoir se faire entendre afin d'apporter des commentaires et des suggestions qui pourront améliorer le projet de PGMR avant son adoption officielle. L'intervention conjointe d'Estrie Aide et de Défi Polyteck s'inscrit dans cette vision. Les occasions de discuter de gestion des matières résiduelles sur la place publique ne sont pas nombreuses et cela représente pour nous une opportunité de faire valoir notre contribution au bilan de gestion des matières résiduelle de la Ville de Sherbrooke.

Chaque année, plusieurs tonnes de matières résiduelles sont détournées des sites d'enfouissement par le biais de notre travail. Des économies sont ainsi réalisées pour la Ville de Sherbrooke, car celle-ci économise sur les coûts d'enfouissement et la redistribution des redevances pour l'élimination augmente en fonction de sa performance. Généralement des entreprises comme un centre de tri, un site d'enfouissement, une plate-forme de compostage ou toute forme de centre de valorisation reçoivent un montant pour le traitement de la matière reçue, il s'agit d'un coût d'entrée généralement fixé en fonction des coûts d'opérations. En ce sens, l'implication de la Ville de Sherbrooke pourrait s'accroître vis-à-vis des entreprises qui oeuvrent dans ce secteur. Malgré tout, Estrie Aide et Défi Polyteck sont des entreprises autonomes qui ne bénéficient que très peu de soutien public. Elles sont également des entreprises marchandes puisqu'elles offrent et vendent des produits et des services. Ce qui les différencie des entreprises traditionnelles, ce sont leur mission sociale et le réinvestissement de tous leurs excédents budgétaires au service de leur mission. Nous croyons qu'il est possible d'en faire plus pour nos secteurs respectifs afin non pas seulement de nous appuyer dans notre travail, mais aussi d'améliorer le bilan en gestion des matières résiduelles de la Ville de Sherbrooke.

Le PGMR 2004-2008 avait franchi un pas important dans l'identification de plusieurs problématiques auxquels les acteurs entre autres du réemploi sont confrontés. Des actions avaient aussi été proposées pour répondre à ces problématiques mais plusieurs d'entre elles non pas été réalisées ou que partiellement réalisées. Nous espérions pour ce PGMR voir un peu plus d'éléments structurant pour le réemploi, mais ce n'est pas le cas. Or, tel que décrit dans les lignes directrices : « *Dans les PGMR, une très grande attention doit être portée à la réduction à la source et au réemploi, puisque ces mesures s'avèrent les plus significatives quant à la réduction des impacts environnementaux [...]* ». Par conséquent, nous souhaitons contribuer à la qualité du PGMR 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke en apportant quelques recommandations.

Aspects à améliorer	Commentaires / Recommandations
Estrie Aide et Défi Polyteck recommande que le PGMR tienne davantage en compte le volet du réemploi dans son PGMR.	Bien que « respecter la hiérarchie des 3RV » soit inscrit au sein du PGMR, les données relatives au bilan des matières issues du réemploi (textile, électroménager, meuble) est très partiel et incomplètes. Par exemple, le tableau 29 du PGMR synthétise le bilan de génération des résidus de matières textiles sur le territoire de la Ville de Sherbrooke pour l'année 2013. Or, la quantité de textile récupérée sur le territoire de la Ville de Sherbrooke a été obtenue seulement auprès d'une seule entreprise alors que plusieurs entreprises récupèrent le textile. Il n'existe pas encore de bilan des matières issus du réemploi à Sherbrooke. Comme l'illustre si bien le proverbe suivant : « On ne peut pas gérer efficacement ce qu'on ne mesure pas ». Il est suggéré que des mesures soient identifiées dans le PGMR afin d'arriver à obtenir des données plus précises dans un prochain exercice.
Initier un dialogue ou des rencontres annuelles avec les acteurs du réemploi.	Tout comme pour la Table des partenaires institutionnels en développement durable (TPIDD), une table regroupant les acteurs du réemploi pourrait avoir plusieurs retombées positives dont celle d'augmenter la cohérence des actions posées dans ce secteur, favoriser l'écoulement et la diminution des surplus à gérer. Le suivi des performances du réemploi à Sherbrooke, dans les prochaines années, devrait se baser sur une stratégie élaborée de concert avec les organismes de réemploi. Une telle idée avait déjà été discutée entre la ville et des organismes de réemploi, mais la proposition avait finalement été écartée.
Collaborer à la recherche de solution et de débouchés pour aider à gérer les matières invendues ou trop endommagées.	La gestion des surplus est une des difficultés majeures de l'industrie du réemploi. D'un point de vue environnemental, la gestion des biens selon la hiérarchie des 3RV est souhaitable avant d'envoyer les matières à l'élimination. Pour diminuer les surplus à gérer et à éliminer, il est suggéré de favoriser le réseautage entre les acteurs du réemploi mais aussi avec d'autres collaborateurs comme Valoris, le Centre d'excellence et d'autres

Aspects à améliorer	Commentaires / Recommandations
	partenaires institutionnels. Ensemble, nous aurions davantage de ressources pour mettre en œuvre des solutions ou effectuer la représentation nécessaire pour améliorer la gestion de surplus des matières problématiques, notamment la vaisselle, vinyle, cassette vhs, etc.
Lancement d'un projet pilote pour la collecte des encombrants.	À Sherbrooke, le coût total (collecte + traitement) pour 2 collectes d'encombrants est de 307 005 \$. Voyant le montant important qu'implique ce type de collecte, certaines MRC ont commencé à l'éliminer. C'est le cas de la MRC de Coaticook qui a éliminé ses deux collectes d'encombrants pour miser sur leur Ressourcerie pour collecter et traiter la matière reçue. C'est aussi le cas de la MRC du Granit qui a décidé d'éliminer une collecte sur deux pour aussi essayer de détourner davantage de matières vers leur Ressourcerie. En plus du montant important accordé à cette collecte, une part du gisement collecté pourrait être réutilisable plutôt qu'envoyé à l'enfouissement ou dans un lieu de valorisation. Sur la base d'un projet pilote, il pourrait être envisagé de desservir un secteur délimité dans l'un des arrondissements afin de connaître le potentiel de réemploi du gisement de la collecte des encombrants.
Information et sensibilisation	Malgré plusieurs mesures touchant l'information, la sensibilisation et l'éducation à la hiérarchie des 3RV, aucune ne touche la réduction à la source et le réemploi. D'importants efforts au chapitre de l'information et de la sensibilisation des citoyens sont à déployer pour faire la promotion du réemploi et des entreprises qui y œuvrent: 1- coordonner les efforts de communication auprès des consommateurs pour augmenter la notoriété des acteurs du réemploi, non seulement pour le don, mais aussi pour la vente et le rachat; 2- changer la perception des gens à l'égard des produits usagés en accentuant l'idée que de se procurer des biens d'occasion équivaut à consommer intelligemment.
Collaboration à la mise en	En même temps qu'une étude de faisabilité en vue

Aspects à améliorer	Commentaires / Recommandations
place d'un lieu central de conditionnement et d'entreposage d'articles usagés voués au réemploi.	de construire un écocentre pour les ICI et le secteur de la CRD est proposée dans le PGMR, il serait pertinent d'y inclure un volet réemploi. Comme il a déjà été proposé par le passé qu'un lieu central de conditionnement et d'entreposage d'articles usagés voués au réemploi soit mis en place, une relance de cette initiative serait pertinente.
Libre accès aux services de collectes des matières résiduelles recyclables, organiques et déchets.	Actuellement, la Ville nous fournit un libre-accès au centre de transfert et aux éco-centres. La Ville collecte 1 fois sem. un conteneur à déchet loué par Estrie Aide et 8 bacs de 360 litres de matières recyclables. De plus, pour la période pointe estivale (1 ^{er} juillet, vente de garage) Estrie aide paye pour un service de conteneur privé afin de pouvoir gérer cet important flux de matières. La reconnaissance de la contribution en services et de la mission environnementale de nos organisations par les instances municipales devrait être pratique courante et non pas exceptionnelle. Comme le réemploi est un moyen d'atteindre les objectifs de leur PGMR, les municipalités ont tout intérêt à soutenir la vitalité du réemploi. Pour cela, il est recommandé de développer une entente particulière avec les organismes œuvrant en réemploi et en gestion des matières résiduelles concernant un libre accès à la collecte municipale des matières résiduelles et la compensation financière pour la location de conteneurs privés.
Transmettre au gouvernement une demande pour renforcer le volet du réemploi dans les prochaines REP	Le gouvernement s'est engagé à dresser une liste des produits qui doivent être placés en priorité sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) et, tous les deux ans, à désigner au moins deux nouveaux produits. D'ici 2017, plusieurs matières dont les meubles, textiles et les appareils pourraient se retrouver sous une un programme de REP. La désignation de ces matières est probablement pertinente et souhaitable, mais nous souhaitons éviter que le volet recyclage et démantèlement l'emporte sur le volet réemploi. La délocalisation de ces matières pourrait perturber nos modèles d'affaires et affectée plusieurs dizaines d'emplois.

Conclusion

Les entreprises collectives dont son issue les entreprises d'économies sociales ont comme finalité le développement socioéconomique de leur milieu : création d'emplois, lutte contre la pauvreté, inclusion sociale, persévérance scolaire, égalité entre les femmes et les hommes, intégration des personnes immigrantes, etc. Par le passé, plusieurs plans de gestion des matières résiduelles réalisés par les municipalités régionales ont compté sur la collaboration d'entreprises d'économies sociales pour atteindre leur objectif de réduction des déchets. Dans le milieu des années 2000, Recyc-Québec estimait que 225 000 tonnes de matières étaient traitées par les entreprises oeuvrant dans le réemploi. Bien qu'aucun chiffre n'ait été publié récemment le bilan est probablement plus élevé aujourd'hui car, d'une part, l'économie sociale a gagné en popularité et aussi ces entreprises ont tendance à être plus structurées au fil du temps.

Nous profitons de la tribune offerte par ces consultations pour vous informer qu'un consortium d'entreprises composé d'Estrie Aide, Défi-Polyteck, Moisson Estrie et de Festivals et événements verts de l'Estrie s'unissent au sein d'un partenariat d'affaires stratégiques pour lutter contre la précarité, les inégalités sociales et le gaspillage. Nos organisations sont appelées, dans les mois et les années à venir, à gérer des défis de croissance considérables. Notre vision est de ***faire de Sherbrooke et de la région de l'Estrie un pôle d'excellence et d'innovation en matière de réemploi et de valorisation de matières résiduelles***. Pour réussir, nous avons identifié 4 préconditions :

1. Porteurs de projet solides
2. Ressources financières adéquates
3. Partenariats privés
4. Volonté politique

Les trois premiers éléments sont déjà réunis. Il nous manque maintenant le quatrième élément afin de soutenir cette vision. La Ville de Sherbrooke peut enfin donner un solide coup de pouce pour soutenir le dynamisme d'entreprises collectives qui s'unissent pour lutter contre la précarité, les inégalités sociales et le gaspillage aux bénéfices de la communauté.

Festivals et Événements Verts de l'Estrie



Recommandations pour le PGMR de la Ville de Sherbrooke

- ✓ Présentation de l'intervenant (Patrice Cordeau)
- ✓ Présentation de FEVE
 - Origine, OBNL, Mandat, Bilan, etc.
- ✓ Considérant que le tri à la source deviendra un défi majeur pour les organismes de Sherbrooke avec une offre de collecte commerciale à une seule voie.
- ✓ Considérant que Sherbrooke éprouve déjà des difficultés dans sa GMR dans les lieux publics et que cela ternit son image !
- ✓ Considérant que Sherbrooke a les outils, les équipements et les ressources pour réaliser des événements écoresponsables via son organisme FEVE

POURQUOI :

- ✓ Ne pas intégrer adéquatement, dans le PGMR, l'écoresponsabilité et la saine gestion des MR lors de nos activités et événements publiques.
 - Actuellement on stipule à la mesure 4 *de Faire la promotion des entreprises et organismes œuvrant en GMR*
 - Et à la mesure 16 *de promouvoir la mise en place d'événements écoresponsables*
- ✓ La promotion, je pense que bien des organismes peuvent le faire, mais doter la région sherbrookoise de politiques, directives et consignes, il y a juste la Ville qui peut le faire et cela commence au niveau de son PGMR.
- ✓ Il faut que la Ville instaure les balises qui permettront de développer et de promouvoir la collecte des MR dans nos événements qui est si importante pour la sensibilisation de notre communauté et l'image que notre Ville dégage auprès des visiteurs.

- ✓ On a bien beau vouloir **promouvoir**, si la Ville ne donne pas les bons outils aux organismes, l'effort est vain.
- ✓ Plusieurs Villes, comme Magog, Gatineau, Granby et même Montréal, se sont dotées de politique, de guides ou de consigne à l'égard de l'Écoresponsabilité.
- ✓ En ces moments difficiles pour les organisateurs d'événements si vous ne les obliger pas à faire de la récupération, croyez-moi que ça va prendre le bord, peu importe la promotion !
- ✓ L'Écoresponsabilité et la saine GMR lors d'un Événement devraient être comme la location de toilettes chimiques ... c'est obligatoire, on n'a pas le choix !!!
- ✓ On a réussi pendant un été lors des jeux du Canada, pourquoi ne pas se donner les moyens de le faire à long terme.

Alors la recommandation de FEVE est d'inscrire, au PGMR, l'écoresponsabilité de nos événements sherbrookoïses comme une priorité et de lui accorder des actions concrètes, tel que :

- **Instaurer une politique d'événements écoresponsables (comme la Ville de Magog)**
ou
- **Instaurer des clauses spécifiques d'écoresponsabilités à tous les événements subventionnés ou commandités par la Ville de Sherbrooke**

Avec des mesures d' ACTIONS comme celles-là vous allez voir que la promotion de l'écoresponsabilité sera d'autant plus facile et permettra à FEVE de jouer pleinement son rôle pour notre communauté estrienne !



Patrice Cordeau, B. Sc., M.Env.

Vice-président de FEVE

Patrice.Cordeau@USherbrooke.ca

819-571-5537

Résumé des recommandations de la TPIDD à la Ville de Sherbrooke sur le PGMR et les mesures 10, 11 et 12

Recommandations au niveau du PGMR :

À la page 67 du PGMR :

- « *Ils n'ont pas toutes les données de leurs matières résiduelles, donc ils ne connaissent pas le tonnage de matières générées.* »

À changer par :

« *Certaines institutions n'ont pas accès à un service de pesé et par conséquent ne connaissent pas toutes les données de leurs matières résiduelles et en occurrence le tonnage total de matières générées.* »

Recommandations au niveau des mesures :

Mesure # 10

- En partenariat avec la TPIDD, que la Ville développe un outil efficace et pratique afin de favoriser la reddition de compte des partenaires.
- Que la Ville mette à la disposition des Institutions un système de pesée pour les différents types de contenants.

Mesure # 11

- Trouver trois nouveaux débouchés pour des matières actuellement problématique d'ici 2020. Si l'objectif est atteint avant 2020, continuer les efforts de recherche afin de trouver d'autres débouchés pour d'autres matières.
- Que la Ville nous informe rapidement en lien avec les matières organiques actuellement non valorisables.

Mesure # 12

- Favoriser l'uniformisation des moyens d'information, de sensibilisation et d'éducation au niveau des institutions.
- Que 100% des institutions se voient offrir une entente en lien avec l'accès aux écocentres.
- Offrir à 100% des institutions un service de collecte des MRO.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

À LA VILLE DE SHERBROOKE

DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE CONSULTATION
SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES 2016-2020

Novembre 2015



TABLES DES MATIÈRES

LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE.....	1
THÉMATIQUES ABORDÉES	2
COLLECTE DES DÉCHETS SUR LES ENTREPRISES AGRICOLES	3
COLLECTE ET VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES	4
COLLECTE ET VALORTISATION DES CONTENANTS DE PESTICIDES ET FERTILISANTS	5
CONCLUSION	6



LE SYNDICAT LOCAL DE L'UPA DU VAL-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

Dans le cadre du processus de modernisation de l'Union des producteurs agricoles désigné comme «L'UPA du futur», le nouveau Syndicat local du Val-Saint-François et de Sherbrooke fut créé le 20 septembre 2012. Le territoire du Syndicat correspond à celui des MRC du Val-Saint-François et de la ville-MRC de Sherbrooke.

Le conseil d'administration du syndicat local est composé de 22 administrateurs. En plus du président et du vice-président, 8 administrateurs représentent les différents territoires et 12 administrateurs représentent les spécialités suivantes : acéricole, ovine, bovine, laitière, porcine, cultures commerciales, fermes de petite taille, anglophones, agricultrices, relève, autres productions végétales et autres productions animales.

Le Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke représente 504 entreprises agricoles et 826 exploitants, dont 76 entreprises et 118 exploitants sur le territoire de la Ville de Sherbrooke.



THÉMATIQUES ABORDÉES

Dans le cadre du processus de consultation sur le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la Ville de Sherbrooke, le Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke tient à vous transmettre ses préoccupations. Le présent mémoire traitera des trois sujets suivants :

- Collectes des déchets sur les entreprises agricoles
- Collecte et valorisation des plastiques agricoles
- Collecte et valorisation des contenants de pesticides et de fertilisants

Le contenu du présent mémoire ne se veut pas un avis définitif. Le Syndicat pourrait intervenir ultérieurement dans le cadre du processus de consultation.



COLLECTES DES DÉCHETS SUR LES ENTREPRISES AGRICOLES

Dans son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la Ville de Sherbrooke précise que «*Les établissements non desservis par la collecte municipale doivent pourvoir à leur propre service de collectes des déchets par l'entremise de l'entreprise privée, à moins d'entente particulière avec la Ville de Sherbrooke*».

Plusieurs MRC de l'Estrie où le secteur agricole est plus important que sur le territoire de la Ville de Sherbrooke, la collecte des déchets se fait sur les entreprises agricoles. Bien que les modèles ne soient pas tous identiques, les entreprises agricoles sont desservies par la municipalité et la tarification est ajustée en fonction de l'usage.

Les producteurs agricoles bénéficieraient grandement d'une collecte des déchets par les services municipaux de Sherbrooke. En plus de standardiser la qualité du service, la tarification applicable serait incluse au compte de taxes municipales dont une partie est créditée par le *Programme de crédit de taxes foncières agricoles*ⁱ

Recommandation

Le Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke recommande que la Ville de Sherbrooke **mette en place une entente relative à la collecte des déchets pour les entreprises agricoles.**



COLLECTE ET VALORISATION DES PLASTIQUES AGRICOLES

La source principale de plastiques agricoles provient de la mise en place d'une pellicule de plastique autour du fourrage afin de le protéger de l'humidité et de l'oxygène et ce, dans le but d'empêcher la prolifération de micro-organismes pathogènes et de moisissures durant l'entreposage hivernal. Cette matière résiduelle ne connaît pas de débouché stable et en l'absence de valorisation, elle se retrouve principalement dans les lieux d'enfouissement sanitaire.

Une quantité non-négligeable de plastique est générée par les entreprises agricoles sherbrookoises, principalement laitières et bovines.

Recommandation

Le Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke recommande à la Ville de Sherbrooke la **mise en place d'un système de collecte et de valorisation des plastiques agricoles**.

Idéalement, la collecte se ferait à intervalles réguliers sur les sites visés. L'option de collectes spéciales pourrait aussi être envisagée. Finalement, il pourrait être aussi concevable de permettre que ces plastiques soient ajoutées à la liste des matières acceptées aux écocentres.



COLLECTE ET VALORISATION DES CONTENANTS DE PESTICIDES ET DE FERTILISANTS

AgriRECUPⁱⁱ, par l'intermédiaire de certains détaillants agricoles, recueille des contenants vides de pesticides et fertilisants depuis 1989.

Les producteurs agricoles doivent apporter leurs contenants vides propres chez un de ces détaillants de produits agricoles. La période de cueillette s'étend de juin à septembre. Les contenants sont ensuite recyclés.

À Sherbrooke, Synagri est le seul participant au programme de récupération de contenants vides de pesticides et de fertilisants.

Recommandation

Le Syndicat local de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke recommande à la Ville de Sherbrooke la **mise en place d'un système de collecte et de valorisation des contenants de pesticides et de fertilisants**.

Idéalement, la collecte se ferait à intervalle régulier sur les sites visés. L'option de collectes spéciales pourrait aussi être envisagée. Finalement, il pourrait être aussi concevable de permettre que ces plastiques soient ajoutés à la liste des matières acceptées aux écocentres.



CONCLUSION

Nous espérons que notre mémoire aura servi à mieux faire comprendre les préoccupations des producteurs agricoles de la Ville de Sherbrooke relativement à la gestion des matières résiduelles.

Bien que seulement trois thématiques furent traitées, il n'en reste pas moins que la prise en compte des recommandations émises par notre organisation aurait un impact majeur sur plusieurs entreprises agricoles sherbrookoises.

Le Syndicat local du Val-Saint-François et de Sherbrooke offre son entière collaboration pour la suite des travaux visant la mise en place du PGMR 2016-2020.

ⁱ <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/taxes/Pages/rembtaxe.aspx>

ⁱⁱ www.agrirecup.ca

